



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Service National de Semences



**MANUEL DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
ET TECHNIQUES DES PRESTATIONS
DES SERVICES DU SENASEM**

Volume II



PROJET DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE OUEST

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Service National de Semences

**MANUEL DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
ET TECHNIQUES DES PRESTATIONS
DES SERVICES DU SENASEM**

Volume II

TABLE DES MATIERES

PREFACE	7
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES FIGURES	10
LISTE DES FORMULAIRES	11
ACRONYMES	12
SYMBOLES DES DIAGRAMMES ET LEUR SIGNIFICATION	13
INTRODUCTION	15
PROCEDURE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION DES VARIETES AU CATALOGUE NATIONAL	17
1. But	19
2. Champs d'application	19
3. Références	19
4. Définitions	19
5. Responsabilités et autorité	19
6. Activités	20
6.1 Réception et évaluation de la demande	20
6.2 Notification des compléments d'informations	20
6.3 Conduite et rédaction du rapport des essais DHS et VAT	21
6.4 Préparation et transmission du rapport d'homologation à la CTAC	21
6.5 Distribution du rapport d'homologation aux membres de la CTAC et évaluation individuelle	21
6.6 Convocation de la CTAC	21
6.7 Inscription de la variété au Catalogue National	22
7 Rapports et autres documents classés	22
8. Diagramme et annexes	22
PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR LE MAÏS	31
PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR LE RIZ	37
PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR L'ARACHIDE	48
PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR LES AFFAIRES	141
1. But	143
2. Champ d'application	143
3. Références	143
4. Définitions	143
5. Responsabilité et autorité	143
6. Activités	143
6.1 Réception et évaluation des ICA	144
6.2 Notification du rejet des ICA	144
6.3 Notification de l'acceptation	144
6.4 Stockage des ICA	130
6.5 Autorisation d'accès aux ICA	144
7. Rapports et autres documents classés	144
8 Diagramme et annexes	145

• Préface •

Le processus de rédaction et de publication des procédures administratives et techniques des prestations des services (PATPS) du Service National de Semences « SENASEM », remonte à novembre 2014.

A cette date, les principaux acteurs de la filière semencière, l'INERA et le SENASEM, s'étaient réunis à Kimpese dans la province du Kongo Central pour préparer une mouture des principes de traçabilité des lots de semences et de trois premières procédures à savoir, la procédure d'agrément en qualité d'agri-multiplicateur/Etablissement semencier, les procédures de certification des semences et plants et la procédure de recours en annulation d'une décision prise par le SENASEM en défaveur d'un requérant de ses services.

Ces procédures et principes ont été ensuite endossés et validés en février-mars 2015 toujours à Kimpese, par un parterre plus large des délégués constitués des opérateurs semenciers, des acteurs semenciers du secteur public mais surtout des autorités du Secrétariat Général et des Cabinets des Ministres Provincial et National ayant en charge l'Agriculture dont la présence était cruciale à cet effet. Ces procédures et principes réunis dans le volume 1 viennent d'être publiés, de sorte qu'il incombe à présent à toutes les parties prenantes d'en assurer une large diffusion.

Faisant donc suite à cette première série d'outils procéduraux, les parties prenantes de la filière semencière viennent d'endosser et valider une série de 8 procédures supplémentaires regroupées en en volumes II et III à paraître simultanément et dont l'honneur m'est fait de rédiger une préface unique.

A cet effet, j'aimerai attirer l'attention des uns et des autres sur le fait que le volume II relatif à la procédure d'homologation et inscription des variétés au catalogue national variétal et à celle de traitement des Informations Confidentielles d'Affaires (ICA) ont avant tout pour vocation d'inciter les investisseurs à s'engager dans la recherche en amélioration variétale dans un climat d'affaire assaini et sécurisé en ce sens que ces deux procédures garantissent la reconnaissance de l'innovation et en assure la confidentialité face à la concurrence. Cet engagement des investisseurs du secteur privé et public en faveur de la recherche en amélioration variétale constituera ensuite le socle d'une industrie semencière viable et durable en ce qu'elle permettra de donner continuellement une réponse efficace et appropriée aux préoccupations des agriculteurs, maillons finaux de la chaîne semencière, face à un environnement en perpétuelle mutation nécessitant de la part des communautés des ruraux une haute capacité de résilience. Enfin, il convient de relever outre l'implication du SENASEM dans le processus d'homologation et inscription/radiation des variétés au catalogue, celle plus large engageant la responsabilité de l'Autorité du Ministre en charge de l'Agriculture et de la Commission Technique d'Admission au Catalogue (CTAC) présidée par le Secrétaire Général à l'Agriculture et regroupant toutes les parties prenantes de la filière semences, soulignant l'importance de la semence de variété améliorée dans la pratique de toute agriculture moderne, productive et rentable.

Le volume III quant à lui regroupe six procédures supplémentaires qui sont l'apanage du SENASEM. Il s'agit de la procédure d'accréditation dont la finalité est d'alléger la tâche du SENASEM en faisant participer d'autres entités publiques ou privées éligibles à l'immense tâche de contrôle et certification des semences, sous le monitoring du SENASEM. Il s'agit aussi de la procédure d'audit qui permet au SENASEM d'examiner et réexaminer périodiquement ses capacités et celles des entités agréées et accréditées face à la mission qui incombe à chacun. La procédure de formation est aussi instituée pour évaluer et combler les besoins en formation de tous les acteurs de la filière dans un domaine sans cesse en évolution. La procédure de monitoring quant à elle est un outil de gestion de la Coordination du SENASEM pour s'assurer que le cycle de prestation des services de ses entités décentralisées et des entités accréditées se déroule normalement et à la satisfaction des requérants desdits services. Enfin, la procédure de gestion des documents contrôlés décrit le processus de génération des documents et procédures du SENASEM tandis que la procédure de gestion des archives réglemente la tenue des documents générés dans le cadre du fonctionnement du SENASEM.

Ces outils procéduraux étant présentés, il convient de souligner qu'ils s'inscrivent dans la droite ligne des principes des organisations régionales de la SADC et du COMESA dont la RDC est membre et leur publication prochaine parachèvera donc l'engagement du service officiel de certification de la RDC vis-à-vis desdites organisations.

Au regard de la qualité du travail abattu, je saisirai cette opportunité pour remercier toutes les parties prenantes pour leurs contributions pertinentes. J'en profite aussi pour remercier profondément le Projet de Développement du Pôle de Croissance Ouest « PDPC », financé par la Cellule de Financement des Etats Fragiles (CFFB/Banque Mondiale) pour son appui financier sans lequel ces outils procéduraux n'auraient pas vu le jour.

Je formule le vœu que ces procédures soient intériorisées et observées par toutes les parties prenantes pour un exercice sain de la profession semencière dont la finalité est de booster la productivité agricole.

Dr. Dr. Léopold MULUMBA-MFUMU
Secrétaire Général au Ministère de l'Agriculture

Janvier 2017

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1. Descripteur variétés maïs : tableau des caractères
Tableau 2. Descripteurs variétés riz : tableau des caractères
Tableau 3. Descripteurs variétés arachide : tableau des caractères
Tableau 4. Descripteurs variétés soja : tableau des caractères
Tableau 5. Descripteurs variétés vigna : tableau des caractères
Tableau 6. Descripteurs variétés manioc : tableau des caractères
Tableau 7. Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères
Tableau 8. Descripteurs variétés pomme de terre : tableau des caractères
Tableau 9. Descripteurs variétés cotonnier : tableau des caractères
Tableau 10. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE HARICOT
Tableau 11. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE RIZ
Tableau 12. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR L'ARACHIDE ET LE SOJA
Tableau 13. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE MAÏS ET LE MANIOC
Tableau 14. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LA TOMATE ET LA POMME DE TERRE
Tableau 15. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LA PATATE DOUCE ET L'OIGNON
Tableau 16. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE CHOU POMME
Tableau 17. M.1. Zones Agro Ecologiques de la RDC

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Diagramme d'homologation et d'inscription des variétés au Catalogue

Figure 2. Carte 1.M.1. Zones Agroécologiques

Figure 3. Diagramme de traitement des informations confidentielles des affaires

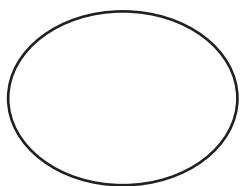
LISTE DES FORMULAIRES

1. ANNEXE 1A. DEMANDE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION D'UNE VARIETE AU CATALOGUE NATIONAL DE LA RDC.
2. ANNEXE 1B. REGISTRE DES DEMANDES D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION REÇUES PAR LE SENASEM.
3. ANNEXE 1C. FORMULAIRE DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA DEMANDE PAR LE SENASEM
4. ANNEXE 1D. FORMULAIRE DE DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
5. ANNEXE 1E. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET DE LA VAT POUR : L'ARACHIDE, LE SOJA, LE TOURNESOL, LE HARICOT, LE COTONNIER, LE TABAC, LE RIZ, LE MILLET PERLÉ, L'ÉLEUSINE, LE SORGO, LE BLE, LE MAÏS, LE MANIOC, LA TOMATE, LA POMME DE TERRE, LA PATATE DOUCE, L'OIGNON ET LE CHOU POMME
6. ANNEXE 1F. FORMULAIRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT DES TESTS D'HOMOLOGATION A LA CTAC
7. ANNEXE 1G. REGISTRE DES RAPPORTS D'HOMOLOGATION RECUS PAR LA CTAC
8. ANNEXE 1H. MEMO D'OBJECTION TECHNIQUE
9. ANNEXE 1I. FORMULAIRE DU RAPPORT D'EVALUATION TECHNIQUE DE LA CTAC
10. ANNEXE 1J. FORMULAIRE DE LA NOTIFICATION DE REJET
11. ANNEXE 1K. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'ACCEPTATION DE LA DEMANDE PAR LA CTAC
12. ANNEXE 1L. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - MAÏS
13. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- RIZ
14. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - SORGO
15. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES-BLE
16. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- MILLET PERLE
17. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – ELEUSINE
18. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- ARACHIDE
19. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - HARICOT
20. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- MANIOC
21. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – POMME DE TERRE
22. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – PATATE DOUCE
23. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - SOJA
24. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - NIEBE
25. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - TOURNESOL
26. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - COTONNIER
27. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - TABAC
28. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - TOMATE
29. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - OIGNON
30. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – CHOU POMME
31. ANNEXE 1M. ZONES AGROECOLOGIQUES (ZAE) DE LA RDC.
32. ANNEXE 1N. TERMES DE REFERENCE ET COMPOSITION DE LA CTAC.
33. ANNEXE 2A. REGISTRE DE RECEPTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES AFFAIRES (ICA)
34. ANNEXE 2B. FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DU REJET DE LA DEMANDE CONTENANT DES ICA PAR LE SENASEM
35. ANNEXE 2C. FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE CONTENANT DES ICA PAR LE SENASEM
36. ANNEXE 2D. REGISTRE D'UTILISATION DES ICA
37. ANNEXE 2E. LISTE DES EXPERTS AUTORISES

ACRONYMES

1. AGRIDRAL : Agriculture et Développement Rural.
2. AGRIPÉL : Agriculture, Pêche et Elevage.
3. ANS : Autorité Nationale Semencière
4. BCNV : Bureau Catalogue National des Variétés du SENASEM chargé de la gestion du Catalogue National des variétés cultivées en RDC et de la conduite des essais d'homologation (tests DUS et VAT) et du contrôle de la pureté variétale à travers les tests « *a priori* » et « *a posteriori* ».
5. CTAC : Commission Technique d'Admission au Catalogue.
6. DHS : Distinction, Homogénéité et Stabilité. Premier volet d'essais parcellaires effectués aux fins d'homologation des nouvelles variétés.
7. VAT : Valeur Agronomique et Technologique.
8. ICA : Information Confidentielle sur les Affaires. Information que le demandeur considère comme confidentielle et pour laquelle il sollicite un traitement particulier.
9. MINAGRI : Ministère de l'Agriculture.
10. PATPS : Procédures Administratives et Techniques de Prestations des Services du SENASEM.
11. PDPC : Projet de Développement du Pôle de Croissance « Ouest ».
12. RDC : République Démocratique du Congo.
13. SADC : Southern African Development Community (Communauté de Développement de l'Afrique Australe).
14. SENASEM : Service National de Semences, Autorité publique responsable du contrôle et de la certification des semences.
15. UPOV : Union pour la Protection des Obtentions Végétales.
16. VAT : Valeur Agronomique et Technologique. Deuxième volet d'essais parcellaires et éventuellement d'analyses de la composition de nouvelles variétés effectués aux fins d'homologation.
17. ZAE : Zones Agro Ecologiques regroupant les gros ensembles géo agro climatiques du pays dans lesquels les variétés sont testées pour en déterminer l'adaptabilité sur la base des performances agronomiques et technologiques.
18. FAO : United Nations Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
19. INERA : Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique.
20. SNV : Service National de Vulgarisation.
21. COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe).

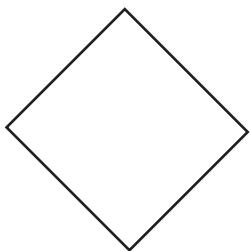
SYMBOLES DES DIAGRAMMES ET LEUR SIGNIFICATION



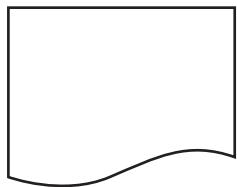
Début/Fin Processus /Lien



Activité/Processus



Décision/Alternative



Donnée/Document/Référence

• Introduction •

Depuis 2015, le SENASEM a entrepris de publier progressivement les différentes procédures de prestation de ses services à la particulière attention des requérants desdits services et du public en général.

Pour rappel, le premier volume comprenait trois procédures à savoir : la procédure d'agrément, les procédures de certification et la procédure de recours ainsi que les directives en matière de traçabilité des lots de semences produites et commercialisées.

En complément au premier volume, la présente publication constitue donc le deuxième volume consacré à la procédure d'homologation et d'inscription des variétés au Catalogue National, complétée par la procédure de traitement des « informations confidentielles sur les affaires » (ICA) pouvant éventuellement être déclarées par le requérant.

A l'instar de précédentes procédures, la procédure d'homologation et inscription des variétés au Catalogue National ainsi que son complément sur le traitement des ICA se fondENT sur les procédures semencières harmonisées de la SADC, adaptées aux us et coutumes propres à l'administration de la RDC.

En revanche, à la différence des précédentes procédures regroupées à trois dans un même volume, la procédure d'homologation et inscription au catalogue constitue seule avec son complément sur le traitement des ICA le volume II, en raison de ses volumineuses annexes consacrées aux protocoles expérimentaux de différentes espèces pour les tests d'homologation inspirés des directives de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV).

En outre, la présente procédure a la particularité d'impliquer une hiérarchie des responsabilités et autorités actives, débordant le cadre restreint du SENASEM. Il s'agit des responsabilités et autorités suivantes :

- 1) Ministre en charge de l'agriculture : il est responsable de la promulgation par arrêté du Catalogue National des variétés cultivées en RDC ;
- 2) Commission Technique d'Admission au Catalogue (CTAC) : présidée par le Secrétaire Général à l'Agriculture, elle est responsable de l'homologation de la nouvelle variété et de la radiation des variétés dégénérées, obsolètes ou non maintenues ;
- 3) SENASEM : en sa qualité de secrétaire permanent et technique de la CTAC, le SENASEM est responsable de la conduite des tests d'homologation, de la rédaction du rapport et des commentaires y relatifs et de la préparation matérielle du Catalogue National des variétés cultivées en RDC.

Enfin, la procédure d'homologation et inscription des variétés dans le Catalogue National constitue le premier pas vers l'homologation et inscription des variétés dans le catalogue régional. Cette dernière démarche est décrite dans deux manuels des procédures entièrement à part, harmonisés entre la SADC et les Etats membres d'une part et entre le COMESA et les Etats membres d'autre part. Ces volumes feront prochainement l'objet de publications séparées.

PROCEDURE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION DES VARIETES AU CATALOGUE NATIONAL

Service National de Semences
RDC



Rédigé par

SENASEM

Date de validation

Le 21 novembre 2016

Approuvé par

Secrétaire Général/AGRIPEL

A blue ink signature is written over the text "Secrétaire Général/AGRIPEL". The signature is somewhat abstract and cursive, appearing to read "M. M. / AGRIPEL".

Date d'entrée en vigueur

A la date d'approbation

A blue ink handwritten date "01 FEV 2017" is written diagonally across the bottom right corner of the page.

1. But :

- 1.1 Le but de cette procédure est de définir la séquence des activités, les interfaces et responsabilités impliquées dans le processus d'homologation et d'inscription d'une nouvelle variété au Catalogue National des variétés cultivées en RDC.

2. Champs d'application :

- 1.2 Du dépôt du formulaire de demande d'homologation à la publication du catalogue comprenant la nouvelle variété.

3. Références :

- 3.1. Principes directeurs pour la conduite des essais DHS et VAT de la SADC.
- 3.2. Descripteurs des plantes du Conseil International des Ressources Phytogénétiques (IBPGR).
- 3.3. Principes directeurs pour la conduite des essais DHS et VAT de l'UPOV.
- 3.4. Catalogue National variétal.
- 3.5. Catalogue des variétés de la SADC.

4. Définitions :

- 4.1. Variété : un ensemble d'individus clairement distinguables de tout autre individu de la même espèce, par un ou plusieurs caractères d'ordre morphologique, physiologique, cytologique, chimique ou autres et qui, lors de la reproduction sexuée ou végétative, garde les mêmes caractères distinctifs.
- 4.2. Variété traditionnelle : une variété qui a été améliorée par les agriculteurs traditionnels mais elle n'a pas été influencée par les pratiques modernes de sélection ;
- 4.3. Variété locale : une variété développée, adaptée et cultivée dans un environnement particulier pendant une longue période.
- 4.4. Obtenteur : personne physique ou morale qui a mis au point ou a découvert ou développé une variété.
- 4.5. Demandeur : personne ou institution qui demande l'enregistrement d'une nouvelle variété au Système national d'homologation et d'inscription au Catalogue National.
- 4.6. Mainteneur : personne ou institution responsable de la maintenance d'une variété inscrite au Catalogue des Variétés de la RDC. Le mainteneur doit s'assurer que la variété reste conforme à son type.

5. Responsabilités et autorité :

- 5.1 Le Coordonnateur National du SENASEM est responsable de la réception et de l'évaluation de la demande d'homologation et d'inscription d'une nouvelle variété au Catalogue National.

- 5.2 Le Bureau Catalogue National de la Coordination Nationale du SENASEM est responsable du stockage des échantillons des semences de référence.
- 5.3 Le Coordonnateur National du SENASEM est responsable de la demande d'informations supplémentaires au requérant en cas de besoin.
- 5.4 Le Bureau Catalogue National du SENASEM est responsable de la conduite des tests DHS et VAT dans les différentes Zones Agro Ecologiques (ZAE) de la RDC (Annexe 1M).
- 5.5 Le Coordonnateur National du SENASEM est responsable de l'envoi à la CTAC du rapport des essais d'homologation et des commentaires qui en découlent quant à la demande d'inscription de la variété au catalogue (Annexe 1N).
- 5.6 Le Secrétaire Général à l'Agriculture est responsable de la convocation de la CTAC.
- 5.7 La CTAC est responsable de l'approbation/homologation ou du rejet de la variété sur base du rapport transmis par le SENASEM et de la notification au demandeur et au SENASEM de la décision prise.
- 5.8 Le Secrétaire Général à l'Agriculture est responsable de la rédaction et de l'envoi du rapport d'homologation au Ministre ayant en charge l'Agriculture.
- 5.9 Le Secrétaire Général à l'Agriculture est responsable de la notification de l'acceptation de la demande d'inscription au catalogue et de l'inscription de la variété homologuée sur une liste provisoire, à travers une circulaire, en attendant l'insertion effective dans la prochaine édition du Catalogue National.
- 5.10 Le SENASEM est responsable de la préparation matérielle de la nouvelle édition du Catalogue National et de l'insertion de la variété nouvellement homologuée.
- 5.11 Le Ministre ayant en charge l'Agriculture est responsable de la prise de l'arrêté sanctionnant la publication du Catalogue National incluant la variété nouvellement homologuée.

6. Activités :

6.1 Réception et évaluation de la demande

- 6.1.1 Le SENASEM reçoit la demande d'homologation et d'inscription au Catalogue, l'échantillon de semences et la preuve de paiement des frais d'homologation et d'inscription de la variété (Annexe 1A).
- 6.1.2 Le SENASEM enregistre la demande reçue et lui attribue un numéro qui sera utilisé le cas échéant comme code variété dans le système de codification de la RDC (Annexe 1B).
- 6.1.3 Le SENASEM évalue la demande, examine si les informations requises sont complètes et prépare un rapport d'évaluation dans les 14 jours ouvrables suivant la réception (Annexe 1C).
 - 6.1.3.1. Si la demande contient des ICA et est complète, continuer avec la procédure des ICA.
 - 6.1.3.2. Si la demande contient des ICA et est incomplète, continuer avec le point 6.2.
 - 6.1.3.3. Si la demande ne contient pas des ICA et est incomplète, continuer avec le point 6.2.
 - 6.1.3.4. Si la demande ne contient pas des ICA et est complète, continuer avec le point

6.2 Notification des compléments d'informations

- 6.2.1 Le SENASEM demande des informations complémentaires à l'obtenteur/demandeur en se basant sur le rapport d'évaluation de la demande (Annexe 1D).

- 6.2.2 Le demandeur soumet les informations exigées dans un délai de 14 jours ouvrables à dater de la réception de la notification.

6.3 Conduite et rédaction du rapport des essais DHS et VAT

- 6.3.1 Le Bureau Catalogue National des Variétés (BCNV) conduit les essais DHS et VAT dans les différentes ZAE suivant les principes directeurs appropriés à chaque espèce (Annexe 1E).
- 6.3.2 Le BCNV rédige le rapport des essais et le transmet au Coordonnateur National du SENASEM dans les 14 jours suivant la fin des essais.

6.4 Préparation et transmission du rapport d'homologation à la CTAC

- 6.4.1 Le Coordonnateur National du SENASEM rédige le rapport d'homologation en autant d'exemplaires qu'il y a des membres dans la CTAC. Ce rapport est constitué du dossier complet de la demande d'homologation et d'inscription au Catalogue, du rapport de la conduite des essais et des conclusions du SENASEM quant aux performances ou non de la variété.
- 6.4.2 Le Coordonnateur National du SENASEM transmet le rapport d'homologation au Secrétaire Général à l'Agriculture, Président de la CTAC (Annexe F) dans un délai de 14 jours ouvrables suivant la réception du rapport des essais. A l'occasion, le SENASEM transmet aussi éventuellement tous les dossiers de demande de radiation des variétés dégénérées/obsolesques ou celles dont l'obtenteur ne souhaite plus assurer la maintenance.

6.5 Distribution du rapport d'homologation aux membres de la CTAC et évaluation individuelle

- 6.5.1 Le Secrétaire Général à l'Agriculture, Président de la CTAC, reçoit le rapport d'homologation et l'enregistre (Annexe 1G).
- 6.5.2 Le Secrétaire Général à l'Agriculture distribue à chaque membre de la CTAC (SENASEM exclu) le rapport d'homologation dans les 14 jours ouvrables à dater de la réception.
- 6.5.3 Chaque membre examine le rapport d'homologation et rédige son rapport à l'attention du Secrétaire Général dans les 14 jours ouvrables à dater de la réception.
- 6.5.3.1. S'il y a objection technique (Annexe 1H), continuer avec 6.6.
- 6.5.3.2. S'il n'y a pas d'objection technique, continuer avec 6.7.

6.6 Convocation de la CTAC

- 6.6.1 Le Secrétaire Général à l'Agriculture convoque la CTAC endéans 60 jours ouvrables à dater de la réception des rapports des membres pour examiner les objections et décider si oui ou non, la variété répond aux exigences minimales.
- 6.6.2 La CTAC prépare le rapport d'évaluation (Annexe 1I)
- 6.6.2.1 Si la CTAC approuve la variété, continuer avec 6.7.
- 6.6.2.2 Si la CTAC n'approuve pas la variété, continuer avec 6.6.3.
- 6.6.3 La CTAC notifie au demandeur et au SENASEM le rejet de la demande d'inscription de la variété au Catalogue (Annexe 1J). Si le demandeur engage la procédure de recours, continuer avec la procédure de recours du SENASEM. Si le demandeur n'engage pas la procédure de recours, la variété ne sera

pas inscrite au Catalogue National mais ses données figureront dans la banque des données constituée de toutes les informations sur la DHS et la VAT.

6.7 Inscription de la variété au Catalogue National

- 6.7.1 Le Secrétaire Général à l’Agriculture rédige et transmet le rapport d’homologation au Ministre ayant en charge l’Agriculture. Il l’informe aussi des variétés radiées qui ne figureront pas dans la prochaine édition du Catalogue.
- 6.7.2 Le Secrétaire Général à l’agriculture notifie le demandeur et le SENASEM de l’acceptation de la demande d’inscription au catalogue et instruit le SENASEM de préparer la nouvelle édition du Catalogue National qui comprendra la variété nouvellement homologuée (Annexe 1K). Il rédige une circulaire d’inscription de la nouvelle variété sur une liste provisoire, en attendant son insertion effective dans la nouvelle édition du Catalogue National.
- 6.7.3 La CTAC actualise la base de données des variétés homologuées et inscrites au Catalogue sur base des détails fournis par le SENASEM (Annexe 1L) et tenant compte de celles radiées du Catalogue.
- 6.7.4 Le SENASEM prépare matériellement la nouvelle édition du Catalogue National des variétés suivant une périodicité d’au moins trois ans, en incluant toutes les variétés homologuées et en excluant celles radiées dans l’intervalle du temps séparant la dernière édition parue de la nouvelle édition à paraître.
- 6.7.5 Le Ministre ayant en charge l’Agriculture signe l’arrêté portant édition/réédition du Catalogue National des variétés cultivées en RDC.

7 Rapports et autres documents classés :

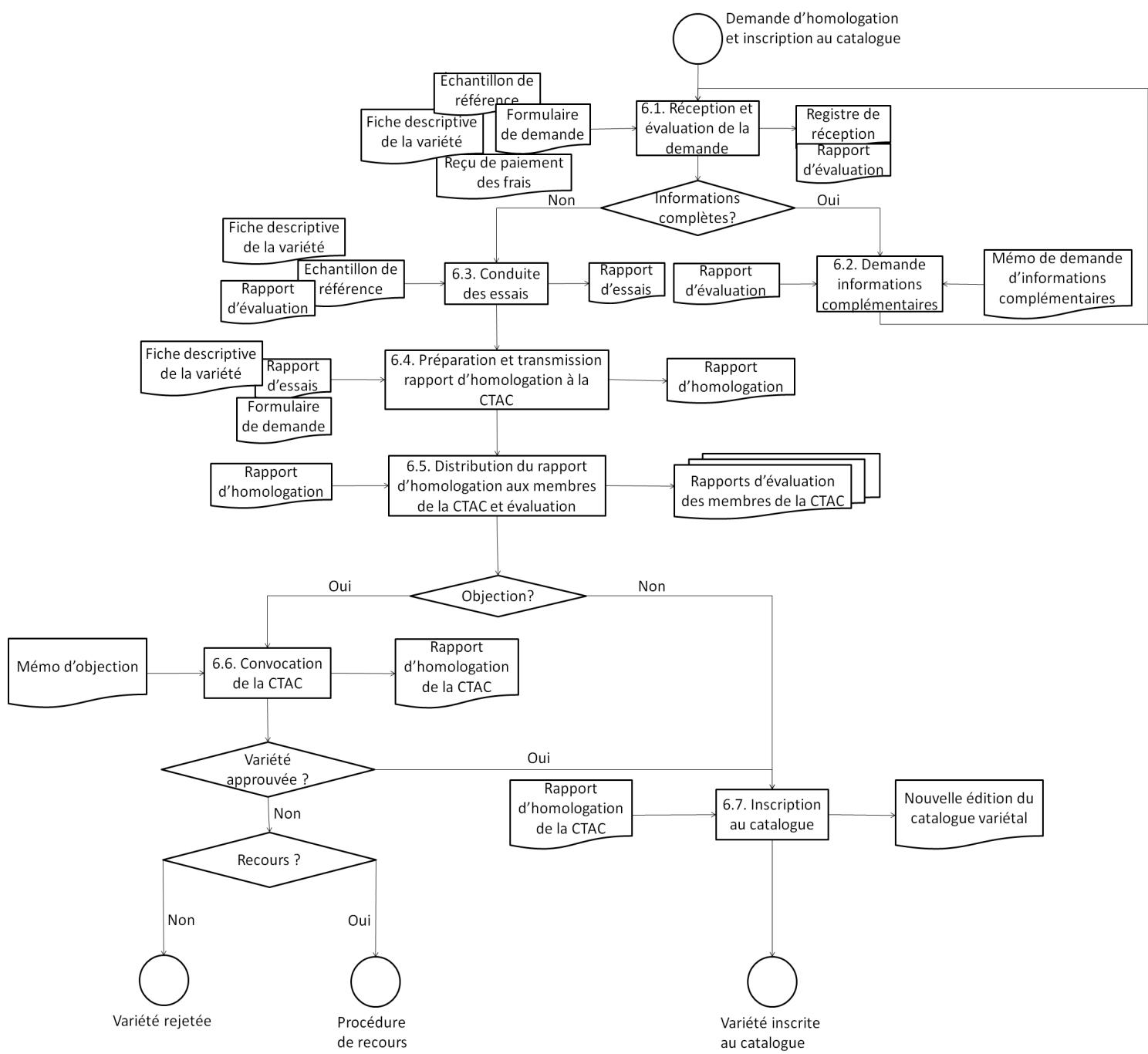
- 7.1. Registre des demandes d’homologation reçues.
- 7.2. Mémo de demande d’informations complémentaires.
- 7.3. Registre du mémo des fiches descriptives des variétés inscrites par la CTAC.
- 7.4. Registre des rapports d’évaluation de demandes d’homologation par la CTAC.
- 7.5. Registre des rapports de vérification de demandes d’homologation par la CTAC.
- 7.6. Registre des rapports de notification d’acceptation/rejet de demandes d’homologation par la CTAC.

8. Diagramme et annexes :

- 8.1. Diagramme de la procédure de demande d’homologation et inscription.
- 8.2. Annexe 1A : Demande d’homologation et d’inscription des variétés au Catalogue National.
- 8.3. Annexe 1B : Registre des demandes d’homologation et d’inscription reçues par le SENASEM.
- 8.4. Annexe 1C : Formulaire du rapport d’évaluation de la demande par le SENASEM.
- 8.5. Annexe 1D : Formulaire de demande d’informations complémentaires.
- 8.6. Annexe 1E : Principes directeurs pour l’examen de DHS et VAT des variétés des espèces appropriées.
- 8.7. Annexe 1F : Formulaire de transmission du rapport des tests d’homologation à la CTAC.
- 8.8. Annexe 1G : Registre des rapports d’homologation reçus par la CTAC.
- 8.9. Annexe 1H : Formulaire de mémo d’objection technique.
- 8.10. Annexe 1I : Formulaire du rapport d’évaluation de la CTAC.

- 8.11. Annexe 1J : Formulaire de la Notification de Rejet.
- 8.12. Annexe 1K : Formulaire de notification d'acceptation de la demande d'homologation par la CTAC.
- 8.13. Annexe 1L : Circulaire d'inscription de la nouvelle variété sur la liste provisoire.
- 8.14. Annexe 1L : Formulaire des informations reprises dans le Catalogue des Variétés.
- 8.15. Annexe 1M : Zones agro écologiques (ZAE) de la RDC.
- 8.16. Annexe 1N : Termes de référence et composition de la CTAC.

Figure 1. Diagramme d'homologation et d'inscription des variétés au Catalogue



1. ANNEXE 1A. DEMANDE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION D'UNE VARIETE AU CATALOGUE NATIONAL DE LA RDC.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION D'UNE VARIETE AU CATALOGUE NATIONAL

N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....

Numéro de la demande :	Date de dépôt :
A remplir par l'obtenteur	
1. Détails de l'obtenteur	
1.1. Nom de l'obtenteur :	
Adresse :	
N° téléphone :	Fax :
E-mail :	
1.2. Nom de l'employeur :	
Adresse :	
N° téléphone :	Fax :
E-mail :	
1.3. Nom du propriétaire de la variété	
1.4. Mainteneur de la variété :	
2. Détails de la variété	
2.1. Nom botanique :	
2.2. Nom commun du genre :	
2.3. Sous-groupe :	
2.4. Nom proposé de la variété :	
2.5. Références/ Synonymes :	
3. Le demandeur a obtenu la variété au moyen de :	
Contrat <input type="checkbox"/> Succession <input type="checkbox"/> Sa propre sélection	
Autres (spécifier) :	
La variété a été obtenue à partir de :	
<input type="checkbox"/> Sélection conventionnelle <input type="checkbox"/> Mutation induite <input type="checkbox"/> Sélection à partir des espèces ou Variété existantes <input type="checkbox"/> Sélection non conventionnelle <input type="checkbox"/> Manipulation génétique	
<input type="checkbox"/> Autres (donner les détails ci-dessous) :	
4. Les formulaires et documents suivants sont joints:	
Description de la variété utilisant les Principes Directeurs de la SADC/COMESA pour l'examen de la DHS	

Données sur la VAT utilisant les Principes Directeurs de la SADC/COMESA pour l'examen de la VAT

Autorisation du propriétaire de la variété pour la demande d'inscription

Frais de demande et d'examen qui sont payables selon les termes de l'ANS

Echantillon de semences pour essais (voir 5 ci-dessous)

5. Détails de l'Echantillon de Semences (Contenu de l'étiquette):

Dénomination de la variété :

Identité de l'échantillon :

Taux de germination (%) :

Taux d'humidité (%) :

Poids de l'échantillon (g) :

Année de culture :

Traitement des semences (Spécifier) :

Je soussigné,

Déclare, à ma connaissance, que les informations fournies dans cette demande et les formulaires et documents joints sont corrects et qu'aucune information n'a été omise ; et déclare que l'échantillon des semences fourni ci-joint ou comme organisé est l'échantillon représentatif de la variété.

.....Jour du (mois).....de (année).....

Signature du demandeur/agent:.....

POUR USAGE OFFICIEL SEULEMENT

1. Remarques du SENASEM :

Frais payés

Type	Montant
Total	

2. Autres commentaires :

Date :

3. Le demandeur a obtenu la variété au moyen de :

Contrat Succession Sa propre sélection Autres (spécifier) :

4. La variété a été obtenue à partir de :

Sélection conventionnelle Manipulation induite sélection à partir des variétés

Manipulation génétique (non ou espèces existantes conventionnelle) Mutation

spontanée Autres (donner les détails ci-dessous) :

5. Les formulaires et les documents suivants sont joints:

Description de la variété utilisant les Principes Directeurs de la SADC/COMESA pour l'examen de la DHS

Données sur la VAT utilisant les Principes Directeurs de la SADC/COMESA pour l'examen de la VAT

Frais de demande et d'examen qui sont payables selon les termes du SENASEM

Echantillon de semences pour essais (voir 6.ci-dessous)

6. Détails de l'échantillon des semences référence (Contenu de l'étiquette):

Dénomination de la variété :

Identité de l'échantillon :

% de germination :

Taux d'humidité :

Poids de l'échantillon :

Année de culture :

Traitement des semences (Spécifier) :

7. Je soussigné,

- a) Déclare, à ma connaissance, que les informations fournies dans cette demande et les formulaires et documents joints sont corrects et qu'aucune information n'a été omise ; et
- b) Déclare que l'échantillon des semences fourni ci-joint ou comme organisé est l'échantillon représentatif de la variété.

Signé à (lieu) :

Le (date).....jour du (mois)..... de (Année).....

Signature de l'agent du SENASEM :

Signature :

Date :

2. ANNEXE 1B. REGISTRE DES DEMANDES D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION REQUES PAR LE SENASEM.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHÉ ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHÉ ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

REGISTRE DES DEMANDES D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION RECUES PAR LE SENASEM

Nº/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....

3. ANNEXE 1C. FORMULAIRE DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA DEMANDE PAR LE SENASEM

 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.				
RAPPORT D'EVALUATION DE LA DEMANDE D'HOMOLOGATION ET D'INSCRIPTION DES VARIETES AU CATALOGUE NATIONAL				
N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....				
Nom de l'Obtenteur/demandeur :				
Adresse de l'Obtenteur/demandeur :				
Date de réception de la demande :				
Numéro de la demande :	Numéro du reçu :			
Nom botanique :	Nom commun :	Nom proposé de la variété :		
			Oui	Non
Le nom de la variété proposé est-il unique dans le pays ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Echantillon de semence fourni			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formulaire de demande bien rempli			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapport sur la DHS fourni			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouvelle variété comparée avec la variété témoin largement cultivée			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédures de DHS acceptable			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapport sur la VAT fourni			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de saisons requis			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensemble de données sur le caractère requis présentées			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur Agronomique et Technologique acceptable selon la définition de la SADC			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre requis d'expérimentations conduites			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Demande complète et acceptable par la CTAC pour l'enregistrement des variétés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date d'évaluation:				
Service National de Semences (SENASEM):.....				

4. ANNEXE 1D. FORMULAIRE DE DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....

A : Demandeur

De : SENASEM

Date :

Référence : numéro de la demande.....pour l'homologation et l'inscription des variétés au Catalogue National.

Nom de l'espèce et de la variété :

Après examen de votre demande numéro.....sollicitant l'homologation et l'inscription de votre variété au Catalogue National des variétés, nous vous prions de fournir les informations complémentaires suivantes

.....
.....

Celles-ci doivent nous parvenir endéans..... jours dès réception de la présente pour nous permettre de faire un examen préliminaire. Autrement, la demande sera considérée comme invalide.

Signature du Coordonnateur National

5. ANNEXE 1E. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET DE LA VAT POUR : L'ARACHIDE, LE SOJA, LE TOURNESOL, LE HARICOT, LE COTONNIER, LE TABAC, LE RIZ, LE MILLET PERLÉ, L'ÉLEUSINE, LE SORGHO, LE BLE, LE MAÏS, LE MANIOC, LA TOMATE, LA POMME DE TERRE, LA PATATE DOUCE, L'OIGNON ET LE CHOU POMME

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR LE MAÏS

Matériel requis

La quantité minimale de semences à fournir par le demandeur en un ou plusieurs échantillons sera de 1 kg pour les variétés hybrides et les variétés à fécondation libre. Les semences doivent au moins satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la teneur en eau et la pureté pour la commercialisation des semences certifiées dans le pays dans lequel la demande est faite. La faculté germinative doit être aussi élevée que possible.

Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est en règle générale d'une saison d'été.
2. Le demandeur doit indiquer les zones agro écologiques dans lesquelles la variété doit être examinée.
3. Les essais au champ doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

Chaque essai réalisé en un lieu doit au minimum porter par période de végétation sur :

- 40 plantes pour les hybrides simples.
- 80 plantes pour les autres variétés hybrides et à fécondation libre.

A chaque lieu, les plantes doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser de parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

Méthodes et observations

1. Les caractères décrits dans le tableau doivent être utilisés pour l'examen de la distinction des variétés hybrides et à fécondation libre.
2. Toutes les observations pour la détermination de la distinction et de l'homogénéité doivent porter sur au minimum 40 plantes ou parties de plantes.
3. Toutes les observations relatives à l'épi doivent être effectuées sur l'épi le plus élevé bien développé.
4. Pour l'évaluation des hybrides simples, une norme de population de 3 % peut être appliquée, avec une probabilité d'acceptation de 95%. Pour un échantillon de 40 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 3.
5. Pour les hybrides à trois voies, les hybrides doubles et les variétés à fécondation déjà connues, la variabilité à l'intérieur de la variété ne doit pas dépasser celle des

variétés comparables.

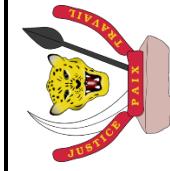
6. Dans les hybrides multiples, les hybrides à trois voies et les hybrides doubles, il peut arriver que des caractères ségrégent, induisant l'apparition de plusieurs niveaux d'expression au sein d'une même variété. Certains caractères qui, d'expérience, sont connus pour donner lieu à de telles disjonctions dans les hybrides multiples, les hybrides à trois voies, les hybrides doubles sont signalés au moyen de la lettre "S".

Groupement des Variétés

1. La collection de variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les divers niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.
2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - (i) Panicule : époque de la floraison mâle (caractère 7)
 - (ii) Epi : pigmentation anthocyanique des soies (caractère 16)
 - (iii) Plante : longueur (caractère 22)
 - (iv) Epi : type de grain (caractère 30)
 - (v) Epi : pigmentation anthocyanique des glumes de la rafle (caractère 33)
 - (vi) Caractères et symboles

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés et qui doivent figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions régionales du milieu le rendent impossible.

Tableau 1. Descripteur variétés maïs : tableau des caractères



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
 SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE MAÏS
N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20....

Descripteurs variétés maïs : tableau des caractères

Espèce	Obteneur/demandeur (Nom et adresse)	Dénomination proposée	Variété obtenue à partir de				Méthode de propagation de la variété							
			Croisement (indiqué variétés parents)	Mutation	Découverte et développement	Autres								
Contrôle	Partiellement connu	Indiquer où et quand et variété parent comment	Donner les détails	Hybridation ouverte	Autres									
B. Caractères de la variété														
N°	Stade de croissance de la plante	Niveau de l'observation	Type d'observation	Description caractère	Type d'expression	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	4 feuilles étiolées	Première feuille	VG	Première feuille: pigmentation anthocyanique de la graine	Quantitatif	nulle ou très faible	faible	moyenne	forte	très forte				
2	4 feuilles étiolées	Première feuille	VG	Première feuille: forme du sommet	Pseudo-quantitatif	pointu à arrondi	arrondi à spouté							
3	Inflorescence à pêne visible à l'intégralité complètement dégagée	Feuillage	VG	Feuillage: intensité de la couleur verte	Quantitatif	claire	foncée							
4	Inflorescence à pêne visible à l'intégralité complètement dégagée	Feuille juste au-dessus de l'épi le plus haut	VG	Feuille: ondulation du bord du limbe	Quantitatif	absente ou très faible	forte							
5	Intégralité de floraison mâle	Tiers median du rameau principal de la panicule	MG	Panicule: époque de floraison mâle	Quantitatif	Très précoce	précoce	moyenne	précoce à moyenne	tardive à très tardive				
6	Époque de floraison mâle	Rameau de la panicule	VG	Durée semis à la floraison	Quantitatif	Très précoce	précoce à précoce	moyenne	précoce à moyenne	tardive à très tardive				
7	Époque de floraison mâle	Rameau de la panicule	VG	Haut sur de la plante jusqu'à la base de la panicule	Quantitatif	Très petit	petit	moyen	petit	grand				
8	Mi-floraison à Anthèse complète	Feuille juste au-dessus de l'épi le plus haut	VG	Feuille: angle entre le limbe et la tige	Quantitatif	Très petit	petit	moyen	petit	grand				
9	Mi-floraison à Anthèse complète	Feuille juste au-dessus de l'épi le plus haut	VG	Feuille: courbure du limbe	Quantitatif	absente ou très légèrement incurvée	légèrement incurvée	modérément incurvée	modérément incurvée	très fortement incurvée				
10	Mi-floraison à Anthèse complète	Tige	VG	Tige: degré du zig-zag	Quantitatif	très fort	fort							

Descripteurs variétés maïs: tableau des caractères

B. Caractères de la variété		N°	Stade de croissance de la plante	Niveau de l'observation	Type d'observation	Description caractère	Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes				
1	2							3	4	5	6	7
11	Mi-floraison à Anthèse complète		Tiers médian du rameau principal de la panicule	VG	Panicule: bourrelet (anneau anthocyanique) en-dessous de la dumine	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	forte		très forte
12	Mi-floraison à Anthèse complète		Tiers médian du rameau principal de la panicule	VG	Panicule: pigmentation anthocyanique des glumes à l'exclusion de la base	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	forte		très forte
13	Mi-floraison à Anthèse complète		Tiers médian du rameau principal de la panicule	VG	Panicule: pigmentation anthocyanique des anthères	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	forte		très forte
14	Mi-floraison à Anthèse complète		Deuxième rameau à partir du bas de la panicule.	VG	Panicule: angle entre l'axe central et les ramifications latérales	Quantitatif	0 très petit	petit	moyen	grand		très grand
15	Anthèse complète		Deuxième rameau à partir du bas de la panicule.	VG	Panicule: courbure des ramifications	Quantitatif	0 absente ou très légèrement incurvées	modérément incurvées	modérément incurvées	fortement incurvées		très forte
16	Époque d'apparition des soies		Epi	MG	Épi: époque d'apparition des soies	Quantitatif	0 très précoce	précoce	moyenne à moyenne	très tardive	très tardive à très tardive	très tardive
17	Mi-floraison		Epi	VG	Épi: pigmentation anthocyanique des soies	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	très tardive	très tardive à très tardive	très forte
18	Mi-floraison		Epi	VG	Hauteur de la plante jusqu'à la base du premier épi	Quantitatif	0 très petit	petit	moyen	grand		très grand
19	Mi-floraison à Mi-laitieux		Panicule	VG	Panicule: nombre de ramifications primaires	Quantitatif	0 nul ou très petit	petit	moyen	grand		très grand
20	Mi-floraison à Mi-laitieux		Tige	VG	Tige: pigmentation anthocyanique des racines d'ancrage	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	forte		très forte
21	Début de l'anthèse à Stade aqueux de la maturation du caryopse		Tiers médian du rameau principal de la panicule	VG	Panicule: densité des épilletts	Quantitatif		modérément lâche	moyenne	modérément compacte		très forte
22	Stade aqueux de la maturation du caryopse à Mi-laitieux		Feuille	VG	Feuille: pigmentation anthocyanique de la gaine	Quantitatif		faible	moyenne	forte		très forte
23	Stade aqueux de la maturation du caryopse à Mi-laitieux		Tige	VG	Tige: pigmentation anthocyanique des entre-nœuds	Quantitatif	0 nulle ou très faible	faible	moyenne	forte		très forte
24	Stade aqueux de la maturation du caryopse à Mi-laitieux		Panicule	MS	Panicule: longueur de l'axe central au-dessus du rameau inférieur	Quantitatif	0 très court	court	moyen	long		très long
25	Stade aqueux de la maturation du caryopse à Mi-laitieux		Panicule	MS	Panicule: longueur de l'axe central au-dessus du rameau supérieur	Quantitatif	0 très court	court	moyen	long		très long

Descripteurs variétés n°: tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Description caractère		Type d'expression	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N°	Stade de croissance de la plante	Type d'observation	Description caractère										
11	Gonflement	VS	Feuille: forme de la ligule	Pseudo-Qualitatif	tronquée	pointue	divisée						
12	Gonflement	VS	Feuille: couleur de la ligule	Pseudo-Qualitatif	incolore	verte	verte à stries violettes	violet clair	violette				
13	Gonflement	MS	Limbe: longueur	Quantitatif		court				moyen	long		
14	Gonflement	MS	Limbe: largeur	Quantitatif		étroit				moyen	large		
15	Anthèse	VG	Dernière feuille: port du limbe (observation précoce)	Quantitatif	dressé	demi-dressé	horizontal					recourbé	
16	Maturité	VG	Dernière feuille: port du limbe (observation tardive)	Quantitatif	dressé	demi-dressé	horizontal						
17	Gonflement	VS	Tige: port	Pseudo-Qualitatif	dressé	demi-dressé	ouvert			étalé		rampant	
18	Gonflement	VS	Variétés rampantes seulement: Tige: gémulation	Qualitatif	absente								présente
19	Epiaison: 1/2 de l'inflorescence dégagé	VG	Époque d'épiaison (50% des plantes avec des panicules)	Quantitatif	très précoce								
20	Anthèse	VS/MS	Stérilité mâle	Pseudo-Qualitatif	absente	stérilité mâle partielle							
21	Mi anthèse	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la carène (observation précoce)	Quantitatif	absente ou très faible								
22	Mi anthèse	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la zone sous l'apex (observation précoce)	Quantitatif	absente ou très faible								

Descripteurs variétés maïs: tableau des caractères	
C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Denomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(s) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Resistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	
<i>Legendes</i>	
VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes	

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR LE RIZ

Matériels requis

Le matériel doit être fourni sous forme de semences. La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est 2Kg en général.

Variétés hybrides : si nécessaire, 2Kg de semences supplémentaires pour chaque composant de l'hybride doivent être fournies.

Panicules : si l'autorité compétente le demande, 100 panicules au moins doivent être fournies. Les panicules doivent être bien développées et indemnes de tous parasites ou maladies. Elles doivent contenir des semences viables en nombre suffisant pour planter un rang de plantes permettant d'effectuer les observations.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou maladie importants.

Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

Méthode d'examen

Durée des essais

En règle générale, la durée minimale des essais doit être un cycle de végétation.

Lieu des essais

Les essais doivent être conduits dans au moins trois zones agro écologiques de la RDC. Si ce lieu ne permet pas d'observer certains caractères de la variété qui sont utiles pour l'examen de la DHS, un lieu supplémentaire d'essai est admis.

Conditions relatives à la conduite de l'examen

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

Stade de développement pour l'observation

Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par un chiffre dans la deuxième colonne du tableau des caractères.

Type d'observation – observation visuelle ou mensuration

La méthode recommandée pour l'observation de chaque caractère est indiquée par la deuxième colonne du tableau des caractères par l'un des codes suivants :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes.

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou parties de plantes.

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties des plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes.

Ces caractères marqués d'astérisque doivent être utilisés chaque cycle de végétation pour l'examen.

Protocole d'essai

Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 1500 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux répétitions au moins.

Panicules-lignes simples : si des essais sur des panicules-lignes sont conduits, ils doivent porter sur 50 panicules-lignes au moins.

Nombre de plantes/Parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, toutes les observations effectuées sur diverses plantes ou déterminées par des mesures ou des dénombrements doivent porter sur 20 plantes au moins ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 20 plantes.

Essais supplémentaires

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

Examen de la distinction, l'homogénéité et la stabilité

Distinction

Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

Différences reproductibles

La durée minimale des essais recommandée tient compte, d'une manière générale, de la nécessité de s'assurer que les différences éventuellement observées dans un caractère sont suffisamment reproductibles.

Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qui par son expression est un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore un caractère pseudo-qualitatif.

Homogénéité

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

Variétés autogames

Parcelles : pour l'évaluation de l'homogénéité des caractères sur l'ensemble de la parcelle, il faut appliquer une norme de population de 0,1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 1500 plantes, 4 plantes hors types au maximum est tolérées.

Panicules-lignes simples : pour l'évaluation de l'homogénéité des caractères de panicules-lignes simples, plantes ou parties de plantes, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation de 95%. Dans le cas d'échantillon de 50 panicules-lignes simples, 2 panicules-lignes simples hors types au maximum sont tolérées.

Variétés hybrides

Pour l'évaluation des variétés hybrides simples, il faut appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 1500 plantes, 39 plantes hors types au maximum sont tolérées.

Stabilité

Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée, soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau matériel végétal, selon le cas, afin d'assurer qu'elle/il présente les mêmes caractères que le matériel précédemment fourni.

Groupement des variétés et organisation des essais en culture

Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, (a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction, et (b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés similaires soient regroupées.

Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- (a) Feuille : pigmentation anthocyanique des oreillettes (caractère 9).
- (b) Epoque d'épiaison (50% des plantes avec des panicules) (caractère 19).
- (c) Variétés non rampantes seulement : Tige : longueur (panicule nom comprise) (caractère 26).
- (d) Caryopse : longueur (caractère 58).
- (e) Caryopse : couleur (caractère 61).
- (f) Caryopse : arôme (caractère 65).

Introduction du tableau des caractères

Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalé par un *) sont des caractères dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales et doivent être pris en considération dans l'examen de la DHS.

Niveau d'expression et notes correspondantes

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et

pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

Légende

(*) : Caractère avec astérisque

QL : Caractère qualitatif

QN : Caractère quantitatif.

PQ : Caractère pseudo-qualitatif.

MG : Mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes.

MS : Mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou parties de plantes.

VG : Évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties des plantes.

VS : Évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes.

Tableau 2. Descripteurs variétés riz : tableau des caractères

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETAIRAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE									
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.									
FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE RIZ N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....									
Descripteurs variétés riz: tableau des caractères									
A. Informations générales Espèce Oiselieur / demandeur (Nom et adresse)									
B. Caractères de la variété N° Stade de croissance de la plante Type d'observation VS Première feuille traversante VS Feuille basilaire: couleur de la gaine VG Feuille: intensité de la couleur verte VG Feuille: pigmentation anthocyanique VG Feuille: répartition de la pigmentation anthocyanique VG Gaine de la feuille: pigmentation anthocyanique VG Gaine de la feuille: intensité de la pigmentation anthocyanique VS Limbe: pubescence de la surface VS Feuille: pigmentation anthocyanique des oreillettes VS Feuille: pigmentation anthocyanique de la collerette									
Désignation proposée C. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété Croisement (indiqué variétés parents) Mutation Indiqué la variété Contrôle Partiellement Inconnu connu									
Découverte et développement Indiquer où et quand et comment									
Autres Donner les détails									
Méthode de propagation de la variété Pollinisation ouverte Autres									
D. Niveau d'expression et notes correspondantes Type d'expression 1 absent ou très faible 2 faible 3 verte à stries violettes 4 violet clair 5 violette 6 claire 7 moyenne 8 foncée 9 forte									

Descripteurs variétés riz: tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Description caractère		Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes								
N°	Stade de croissance de la plante	Type d'observation			1	2	3	4	5	6	7	8	9
11	Gonflement	VS	Feuille: forme de la ligule	Pseudo-Qualitatif	tronquée	pointue	divisée						
12	Gonflement	VS	Feuille: couleur de la ligule	Pseudo-Qualitatif	incolore	verte	verte à stries violettes	violet clair	violette				
13	Gonflement	MS	Limbe: longueur	Quantitatif				court		moyen	long		
14	Gonflement	MS	Limbe: largeur	Quantitatif				étroit		moyen	large		
15	Anthèse	VG	Dernière feuille: port du limbe (observation précoce)	Quantitatif	dressé	demi-dressé	horizontal				récourbé		
16	Maturité	VG	Dernière feuille: port du limbe (observation tardive)	Quantitatif	dressé	demi-dressé	horizontal				récourbé		
17	Gonflement	VS	Tige: port	Pseudo-Qualitatif	dressé	demi-dressé	ouvert				étalé	rampant	
18	Gonflement	VS	Variétés rampantes seulement Tige: gémiculation	Qualitatif	absente							présente	
19	Épilation: 1/2 de l'inflorescence dégagé	VG	Époque d'épilation (50% des plantes avec des paricules)	Quantitatif	très précoce								tarde
20	Anthèse	VS/MS	Stérilité mâle	Pseudo-Qualitatif	absente	stérilité mâle partielle							
21	Mi anthèse	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la carène (observation précoce)	Quantitatif	absente ou très faible								forte
22	Mi anthèse	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la zone sous l'apex (observation précoce)	Quantitatif	absente ou très faible								forte

Descripteurs variétés riz: tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Type d'observation	Description caractère	Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes					
N°	Stade de croissance de la plante				1	2	3	4	5	6
23	MI anthèse	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de l'apex (observation précoce)	Quantitatif	absente ou très faible	faible			moyenne	forte
24	MI anthèse	VS	Épillet: couleur du stigmate	Pseudo-Qualitatif	blanc	vert clair	jaune	violet clair	violet	très forte
25	Stade laiteux	VS	Tige: épaisseur	Quantitatif			mince		moyenne	épaisse
26	Stade laiteux	VS	Variétés non rampantes seulement: Tige: longueur (panicule non comprise)	Quantitatif	très courte	courte		moyenne	longue	très longue
27	Stade laiteux	VS	Tige: pigmentation anthocyanique des nœuds	Qualitatif	absente					présente
28	Stade laiteux	VS	Tige: intensité de la pigmentation anthocyanique des nœuds	Quantitatif		faible		moyenne	forte	
29	Stade laiteux	VS	Tige: pigmentation anthocyanique des entre-nœuds	Qualitatif	absente					présente
30	Stade aqueux de la maturation du caryopse à maturation	MS	Panicule: longueur de l'axe central	Quantitatif		court		moyen		long
31	Stade laiteux	MS	Panicule: nombre par plante	Quantitatif	absentes		petit			grand
32	Anthèse	VS	Panicule: arêtes	Qualitatif						présentes
33	Anthèse	VS	Panicule: couleur des arêtes (observation précoce)	Pseudo-Qualitatif	doré clair	dorées	brun rougeâtre	rouge clair	rouges	noires
34	Stade laiteux à stade pâleux	VS	Panicule: répartition des arêtes	Pseudo-Qualitatif	au sommet seulement	sur le quart supérieur seulement	sur la moitié supérieure seulement	sur les trois quarts supérieurs seulement	sur toute la longueur	violettes
35	Stade laiteux à stade pâleux	VS	Panicule: longueur des arêtes les plus longues	Quantitatif	très courtes		courtes	moyennes	longues	très longues

Descripteurs variétés riz: tableau des caractères			Niveau d'expression et notes correspondantes										
B. Caractères de la variété		Description caractère		Type d'expression	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N°	Stade de croissance de la plante	Type d'observation											
36	Anthèse à stade pâteux	VS	Épillet pubescence de la glumelle inférieure	Quantitatif	absente ou très faible	faible				moyenne		forte	très forte
37	Stade pâteux à maturation	VS	Épillet couleur du sommet de la glumelle inférieure	Pseudo-Qualitatif	blanc	jaunâtre	brun	rouge	pourpre	noir			
38	Maturation	VS	Panicule: couleur des arêtes (observation tardive)	Pseudo-Qualitatif	doré clair	dorées	brunes	brun rougeâtre	rouge clair	rouges	violet clair	violettes	noires
39	Maturation	VG	Panicule: port par rapport à la tige	Pseudo-Qualitatif	dressée	demi-dressée	légerement retombante	fortement retombante					
40	Maturation	VS	Panicule: présence de ramifications secondaire	Qualitatif	absente								présente
41	Maturation	VS	Panicule: type de la ramifications secondaire	Pseudo-Qualitatif	type 1	type 2	type 3						
42	Maturation	VS	Panicule: port des ramifications	Qualitatif	dressé	demi-dressé							
43	Maturation	VG	Panicule: déploiement	Qualitatif	inclue								
44	Maturation	VG	Époque de maturité	Quantitatif	très précoce								
45	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VG	Feuille: époque de sénescence	Quantitatif									
46	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: couleur	Pseudo-Qualitatif	doré clair	dorée	brune	rougeâtre à violet clair	violette	noire			
47	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: ornementation	Pseudo-Qualitatif	absente			sillons dorés	taches violettes	sillons violet			
48	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la carène (observation tardive)	Quantitatif	absente ou très faible								
49	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de la zone sous l'apex (observation tardive)	Quantitatif	absente ou très faible								
50	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: pigmentation anthocyanique de l'apex (observation tardive)	Quantitatif	absente ou très faible								

Descripteurs variétés riz: tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Description caractère		Type d'expression	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Niveau d'expression et notes correspondantes	
N°	Stade de croissance de la plante	Type d'observation													
51	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Glume: longueur	Quantitatif											
52	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Glume: couleur	Pseudo-Qualitatif											
53	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Grain: poids de 1000 (grains complètement développés)	Quantitatif											
54	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Grain: longueur	Quantitatif											
55	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Grain: largeur	Quantitatif											
56	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VG	Glumelle inférieure: réaction au phénol	Qualitatif	absente										
57	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Glumelle inférieure: intensité de la réaction au phénol	Quantitatif											
58	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Caryopse: longueur	Quantitatif											
59	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MS	Caryopse: largeur	Quantitatif											
60	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Caryopse: forme (de profil)	Pseudo-Qualitatif	arrondi	demi-arrondi	fusiforme	très fusiforme							
61	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Caryopse: couleur	Pseudo-Qualitatif	blanc	brun clair	brun foncé	rouge clair	rouge	pourpre	pourpre				
62	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	VS	Endosperme: type	Pseudo-Qualitatif	glutineux	intermédiaire	non glutineux								
63	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MG	Endosperme: contenu en amylose	Pseudo-Qualitatif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7				
64	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MG	Digestion par des alcalis	Qualitatif	non digérées	peu digérées									
65	Le caryopse est dur (ne peut plus du tout être entamé par l'ongle)	MG	Caryopse: arôme	Quantitatif	absent ou très faible	faible	fort								

Descripteurs variétés riz: tableau des caractères	
C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(s) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété canadienne	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR L'ARACHIDE

Matériels requis

La quantité minimum de semences à fournir par le demandeur sera de 3kg.

Conduite de l'examen

Conditions de conduite de l'examen

Les essais doivent être conduits dans des conditions qui assurent une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la bonne conduite même de l'examen.

La méthode recommandée pour l'observation des caractères est indiquée dans la deuxième colonne du tableau des caractères par l'un des codes suivants :

QL : Caractère Qualitatif

QN : Caract ère Quantitatif

PQ : Caractère Pseudo-qualitatif

MG : Mensuration unique d'un ensemble de plantes ou parties de plantes

MS : Mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : Évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes.

VS : Evaluation visuelle fondée sur des observations faites individuellement sur un certain nombre de plantes ou parties des plantes.

Ces caractères marqués d'un astérisque (*) doivent être utilisés à chaque cycle de végétation pour l'examen.

Protocole d'essais

Chaque essai doit être effectué sur au moins deux saisons culturelles indépendantes.

Chaque essai doit porter sur au moins 150 plantes qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

Chaque essai doit porter sur au moins 60 plantes qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

Nombre de Plantes/Parties de Plantes à examiner

Sauf indication contraire, toutes les observations doivent porter sur 20 plantes ou parties des plantes prises sur chacune des 20 plantes.

Groupement des variétés

- (i) Groupement commercial
- (ii) Epoque de maturité (Caractère 5)
- (iii) Distribution générale des fleurs (tige principale)

- (iv) Floraison (alternée/continue) (Caractère 8)
- (v) Graine : poids de 1000 graines (Caractère 19)

Tableau 3. Descripteurs variétés arachide : tableau des caractères



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
 SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR L'ARACHIDE
N°/COORDNAT/SENASEM/AGRI/20....

Descripteurs variétés arachide: tableau des caractères		Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété						Méthode de propagation de la variété					
A. Informations générales	Obteneur/demandeur (Nom et adresse)	Variété obtenue à partir de			Mutation	Découverte et développement	Autres	Donner les détails	Hybridation	Pollinisation ouverte	Autres		
		Croisement (indiqué variétés parents)	Partiellement connu	Indiquer la variété parent comment									
B. Caractères de la variété		Description caractére			Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes							
N°	Type d'observation	Stade de croissance de la plante			1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	VG	Floraison : Début de la floraison à Fin de la floraison	Plante : port		Quantitatif dressé	demi-dressé	étalé						
2	VG	Idem	Plante : densité		Quantitatif	clairsemée	moyenne	dense					
3	VG	Idem	Tige : pigmentation anthocyanique		Quantitatif	absente ou faible	moyenne	forte					
4	VG	Idem	Tige principale : présence de fleurs		Qualitatif	absentes							
5	VG	Idem	Branche principale : type de floraison		Qualitatif	alternée	sequentielle						
6	VG	Floraison :Pleine floraison à Fin de la floraison	Feuille : intensité de la couleur verte		Quantitatif	claire	moyenne	foncée					
7	VG	Epoque de floraison	Durée semiis à la floraison		Quantitatif	très précoce	précoce	précoce à moyenne	moyenne	tardive	tardive à très tardive		
8	VG/MS	Idem	(a) Foliole : longueur		Quantitatif	courte	moyenne	longue					
9	VG	Idem	(a) Foliole : position de la partie la plus large		Quantitatif	au milieu	modérément vers le						
10	VG	Idem	(a) Foliole : forme du sommet		Pseudo-qualitatif	en pointe	en pointe large arrondie	échancrée					

Descripteurs variétés arachide: tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Type d'observation	Stade de croissance de la plante	Description caractère	Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes							
					1	2	3	4	5	6	7	8
11	VG	Environs 80% à presque toutes les goussees ayant atteint leur taille définitive sont mûres	Gousse : étranglement	Quantitatif	absent ou très faible	faible	faible	fort	très fort			
12	MG	Idem	Époque de maturité (cycle végétatif)	Quantitatif								
13	VG	Développement des feuilles à maturité des graines	Résistance aux maladies, à la verse et à la sécheresse	Quantitatif	très faible	faible	faible	faible	faible	faible	forte	très forte
14	VG	Productivité	Gousse : rétention de la surface	Quantitatif	faible	faible	faible	faible	faible	faible	forte	
15	VG	Idem	Gousse : nombre de graines	Quantitatif	deux	trois ou plus						
16	VG	Idem	Graine : couleur principale du légumage	Pseudo-quantitatif	blanc	rose brunâtre	rouge	pourpre				
17	VG	Idem	Graine : présence d'une couleur secondaire sur le légumage	Qualitatif	absente							présente
18	MG	Idem	Poids de 100 graines	Quantitatif	faible	faible	faible	faible	faible	faible	élève	
19	VG	Idem	Gousse : épaisseur de la coque	Quantitatif	fine	faible	faible	faible	faible	faible		
20	MG	Productivité	Rendement en coque	Quantitatif	très petit	petit	petit	petit	petit	petit	grand	très grand
21	MG	Productivité	Poids de mille grains	Quantitatif	très petit	petit	petit	petit	petit	petit	grand	très grand
22	VG	Idem	Graine: période de dormance	Qualitatif	absente	présente	présente	présente	présente	présente		

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(les) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	
Légende	
VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes	
(a) : Les observations sur la foliole doivent être faites sur une foliole de base complètement développée.	

Tableau 4. Descripteurs variétés soja : tableau des caractères



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHÉ ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHÉ ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE SOJA
N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....

Descripteurs variétés soja : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Stade de croissance de la plante	Description caractère	Niveau d'expression et notes correspondantes						
			1	2	3	4	5	6	7
9	Idem	Feuille: forme de la foliole latérale	lancéolée	triangulaire	pointue ovale	arrondie ovale			
10	Idem	Feuille: taille de la foliole latérale		petite			moyenne		grande
11	Idem	Feuille: intensité de la couleur verte		claire			moyenne		foncée
12	Environ 60 % des fleurs sont ouvertes (1)	Plante: port	dressé	dressé à demi-dressé	demi-dressé à horizontal				
13	Environ 60 % des fleurs sont ouvertes (1)	Fleur: couleur	blanche	demi-violette					
14	Maturité avancée : environ 50 % des gousses sont mûres, graines sèches et dures et à couleur typique (1)	Gousse: intensité de la couleur brune		claire			moyenne		foncée
15	Maturité complète : quasi toutes les gousses sont mûres, graines sèches et dures et à couleur typique (= maturité exigée pour la récolte) (1) La plupart des gousses sont mûres, les graines ont atteint la couleur typique et elles sont sèches et dures (2)	Graine: grossesse		petite			moyenne		grande
16	Idem	Graine: forme	sphérique	sphérique aplatie					
17	Idem	Graine: couleur de fond du tégument (à l'exclusion du hile)	claire	vert jaune	verte	brun clair	brun moyen	brun	foncé
18	Idem	Graine: coloration due à l'activité peroxydase dans le tégument	absente	présente					
19	Idem	Graine: couleur du hile	gris	jaune	brun clair	brun foncé	noir	noir	imparfait
20	Idem	Graine: couleur de l'attache hilaire	même couleur que le légumine	couleur différente du légumine					
21	Maturité complète : quasi toutes les gousses sont mûres, graines sèches et dures et à couleur typique (= maturité exigée pour la récolte) (1) La plupart des gousses sont mûres, les graines ont atteint la couleur typique et elles sont sèches et dures (2)	Plante: époque de maturité	très précoce	très précoce à précoce	précoce à moyenne	moyenne	moyenne tardive à tardive	tardive à très tardive	tardive à très tardive
22	Développement des feuilles à maturité des graines	Résistance aux maladies, à la verse et à la sécheresse	faible				moyenne	forte	très forte
23	Produit récolté	Rendement en gousse	très petit	petit			moyen	grand	très grand
24	Produit récolté	Poids de mille grains	très petit	petit			moyen	grand	très grand

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(des) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	

Légende

- (1) : Pour les variétés à période de floraison déterminée
 (2) : Pour les variétés à période de floraison non déterminée

Tableau 5. Descripteurs variétés vigna : tableau des caractères

Descripteurs variétés vigna : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N° d'observation	Type de caractère	Description caractère	Type d'expression	Niveau d'expression et notes correspondantes					
				1	2	3	4	5	6
13 VG/MS	(b)	Gousse : largeur	Quantitatif		étroite		moyenne		large
14 VG	(b)	Gousse : torsion	Qualitatif	absente					présente
15 VG	(b)	Gousse : texture de la surface	Quantitatif	lisse ou légèrement rugueuse	modérément rugueuse	rugueuse	très rugueuse		
16 VG	(b)	Gousse : pigmentation anthocyanique	Qualitatif	absente					présente
17 VG	(b)	Seulement variétés à gousse : pigmentation anthocyanique absente. Gousse : intensité de la couleur verte	Quantitatif						
18 VG	(b)	Seulement variétés à gousse : pigmentation anthocyanique présente : Gousse : intensité de la pigmentation anthocyanique	Quantitatif						
19 VG/MS	(b)	Pedicelle : longueur	Quantitatif						
20 VG	(a);(b);(c)	Développement des feuilles à maturité des graines : résistance aux maladies, à la verse et à la sécheresse	Qualitatif	très faible	faible	modérément faible	moyenne	forte	très forte
21 MG	(b)	Produit récolté : rendement en gousse	Quantitatif	très petit	petit	moyen	grand	très grand	
22 VG/MS	(c)	Graine : longueur	Quantitatif						
23 VG/MS	(c)	Graine : largeur	Quantitatif						
24 VG	(c)	Graine : forme	Pseudo-qualitatif	elliptique	réiforme	courbée			
25 VG	(c)	Graine : couleur principale	Pseudo-qualitatif	blanche	jaune clair	brune	brun rougeâtre	brun	noire
							purpue		
26 VG	(c)	Graine : présence de couleur secondaire	Qualitatif	absente					présente
27 VG	(c)	Graine : couleur secondaire	Pseudo-qualitatif	brune	brun pourpre	noire			
28 VG	(c)	Graine : distribution de la couleur secondaire	Pseudo-qualitatif	autour du hilus	rougeâtre dans les nervures	tachetée sur une partie de la graine			
29 MG	(c)	Produit récolté : poids de mille grains	Quantitatif	très petit			moyen	grand	très grand

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(les) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	
<i>Légende</i>	
MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes	
VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes	
VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes	
(a) Plante, feuille, pétiole : doivent être observés à la première floraison	
(b) Gousse : toutes les observations de la gousse doivent être faites à maturité pour le marché du frais (gonflement des ovules et léger gonflement de la paroi de la gousse).	
(c) Graine : toutes les observations de la graine doivent être faites sur des graines pleinement développées et sèches.	

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DHS ET LA VAT POUR LE MANIOC, LA PATATE DOUCE ET LA POMME DE TERRE

Matériel requis

La quantité minimum des boutures à fournir par le demandeur sera de 125m pour le manioc, 450m pour la patate douce.

La quantité minimum de tubercules de pomme de terre à fournir par le demandeur sera de 2100 tubercules.

Les boutures/tubercules doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la reprise, l'état sanitaire, indiquées par l'Autorité Nationale Semencière. Dans le cas où les boutures/tubercules doivent être maintenus en collection, la faculté de reprise doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importante.

Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

Conditions de l'examen

Conditions de conduite de l'examen

- La durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants ;
- Les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications devront être données par l'autorité compétente ;
- Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen ;
- Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué dans les tableaux des caractères relatifs à chaque espèce.

Protocole d'essai

- Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 30 plantes au moins pour le manioc, 40 pour la patate douce et 60 pour la pomme de terre. Chaque essai doit être réparti en deux répétitions au moins.
- Sauf indication contraire, toutes les observations doivent porter sur au moins 20 plantes ou parties des plantes prises sur chacune des 20 plantes.

Tableau 6. Descripteurs variétés manioc : tableau des caractères

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO																																																																																																																																																																																												
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE																																																																																																																																																																																												
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE																																																																																																																																																																																												
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES																																																																																																																																																																																												
COORDINATION NATIONALE																																																																																																																																																																																												
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.																																																																																																																																																																																												
FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE MANIOC																																																																																																																																																																																												
N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....																																																																																																																																																																																												
Descripteurs variétés manioc : tableau des caractères																																																																																																																																																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">A. Informations générales</th> <th colspan="4">Variété obtenue à partir de</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Espèce</th> <th colspan="4">Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété</th> </tr> <tr> <th colspan="3">Obteneur/demandeur (Nom et adresse</th> <th colspan="4">Dénomination proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="4"> Croisement (indiquer variétés parents) Contrôle Partiellement connu Inconnu </td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="4"> Mutation Indiquer où et quand et comment Donner les détails </td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="4"> Découverte et développement Indiquer où et quand et comment Autres </td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="4"> Hybridation Pollinisation ouverte Autres </td> </tr> </tbody> </table>							A. Informations générales			Variété obtenue à partir de				Espèce			Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété				Obteneur/demandeur (Nom et adresse			Dénomination proposée							Croisement (indiquer variétés parents) Contrôle Partiellement connu Inconnu							Mutation Indiquer où et quand et comment Donner les détails							Découverte et développement Indiquer où et quand et comment Autres							Hybridation Pollinisation ouverte Autres																																																																																																																																								
A. Informations générales			Variété obtenue à partir de																																																																																																																																																																																									
Espèce			Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété																																																																																																																																																																																									
Obteneur/demandeur (Nom et adresse			Dénomination proposée																																																																																																																																																																																									
			Croisement (indiquer variétés parents) Contrôle Partiellement connu Inconnu																																																																																																																																																																																									
			Mutation Indiquer où et quand et comment Donner les détails																																																																																																																																																																																									
			Découverte et développement Indiquer où et quand et comment Autres																																																																																																																																																																																									
			Hybridation Pollinisation ouverte Autres																																																																																																																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">B. Caractères de la variété</th> <th colspan="4">Niveau d'expression</th> </tr> <tr> <th>N°</th> <th>Période de croissance de la plante</th> <th>Description caractère</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>3 mois après plantation</td> <td>Couleur des feuilles apicales</td> <td></td> <td></td> <td>Vert clair</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Pourpre</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>3 mois après plantation</td> <td>Pubescence des feuilles apicales</td> <td>Absente</td> <td>Présente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Retention feuilles</td> <td></td> <td>Très faible</td> <td>moins que la moyenne</td> <td>plus que la moyenne</td> <td>très forte rétention</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Forme des lobes foliaires : (Feuilles du milieu de la plante)</td> <td>Ovoïde</td> <td>elliptique - lancéolée</td> <td>oblong-lancéolée</td> <td>lancéeolée</td> <td>lancéeolée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Couleur des pétioles</td> <td>Vert jauneâtre</td> <td>Vert</td> <td>Vert rougeâtre</td> <td>Rouge verdâtre</td> <td>Rouge</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Couleur des feuilles</td> <td></td> <td></td> <td>Vert clair</td> <td>Vert sombre</td> <td>Vert sombre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Nombre des lobes bilaires</td> <td></td> <td></td> <td>trois</td> <td>cinq</td> <td>cinq</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Longueur de la lobe foliaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Largeur de la lobe foliaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>6 mois après plantation</td> <td>Ratio entre longueur et largeur de la lobe foliaire</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							B. Caractères de la variété			Niveau d'expression				N°	Période de croissance de la plante	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	3 mois après plantation	Couleur des feuilles apicales			Vert clair										Pourpre	2	3 mois après plantation	Pubescence des feuilles apicales	Absente	Présente												3	6 mois après plantation	Retention feuilles		Très faible	moins que la moyenne	plus que la moyenne	très forte rétention									4	6 mois après plantation	Forme des lobes foliaires : (Feuilles du milieu de la plante)	Ovoïde	elliptique - lancéolée	oblong-lancéolée	lancéeolée	lancéeolée									5	6 mois après plantation	Couleur des pétioles	Vert jauneâtre	Vert	Vert rougeâtre	Rouge verdâtre	Rouge									6	6 mois après plantation	Couleur des feuilles			Vert clair	Vert sombre	Vert sombre									7	6 mois après plantation	Nombre des lobes bilaires			trois	cinq	cinq									8	6 mois après plantation	Longueur de la lobe foliaire														9	6 mois après plantation	Largeur de la lobe foliaire														10	6 mois après plantation	Ratio entre longueur et largeur de la lobe foliaire													
B. Caractères de la variété			Niveau d'expression																																																																																																																																																																																									
N°	Période de croissance de la plante	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11																																																																																																																																																																														
1	3 mois après plantation	Couleur des feuilles apicales			Vert clair										Pourpre																																																																																																																																																																													
2	3 mois après plantation	Pubescence des feuilles apicales	Absente	Présente																																																																																																																																																																																								
3	6 mois après plantation	Retention feuilles		Très faible	moins que la moyenne	plus que la moyenne	très forte rétention																																																																																																																																																																																					
4	6 mois après plantation	Forme des lobes foliaires : (Feuilles du milieu de la plante)	Ovoïde	elliptique - lancéolée	oblong-lancéolée	lancéeolée	lancéeolée																																																																																																																																																																																					
5	6 mois après plantation	Couleur des pétioles	Vert jauneâtre	Vert	Vert rougeâtre	Rouge verdâtre	Rouge																																																																																																																																																																																					
6	6 mois après plantation	Couleur des feuilles			Vert clair	Vert sombre	Vert sombre																																																																																																																																																																																					
7	6 mois après plantation	Nombre des lobes bilaires			trois	cinq	cinq																																																																																																																																																																																					
8	6 mois après plantation	Longueur de la lobe foliaire																																																																																																																																																																																										
9	6 mois après plantation	Largeur de la lobe foliaire																																																																																																																																																																																										
10	6 mois après plantation	Ratio entre longueur et largeur de la lobe foliaire																																																																																																																																																																																										



Descripteurs variétés manioc : tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Niveau d'expression												
N°	Période de croissance de la plante	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
11	6 mois après plantation	Marges ou bords des lobes												
12	6 mois après plantation	Longeur pétiolé												ondulé
13	6 mois après plantation	Couleur de la nervure de la feuille												
14	6 mois après plantation	Orientation of pétiolé												
15	6 mois après plantation	Floraison	Absente	Présente										
16	6 mois après plantation	Pollen	Absente	Présente										
17	9 mois après plantation	Prééminence des cicatrices foliaires												Préminent
18	9 Mois après plantation	Couleur du cortex de la tige												
19	9 mois après plantation	Couleur de l'épiderme de la tige												
20	9 mois après plantation	Couleur extérieure de la tige												
21	9 mois après plantation	Distance entre les cicatrices des feuilles												
22	9 Mois après plantation	Mode de croissance de la tige												
23	9 mois après plantation	Couleur des branches terminales de la plante adulte												
24	9 mois après plantation	Longueur des stipules												
25	9 mois après plantation	Bords des stipules												
26	À la récolte, 12 mois après plantation	Fruit												
27	À la récolte, 12 mois après plantation	Graine												
28	Mesurer juste avant la récolte	Hauteur de la Plante												
29	Mesurer juste avant la récolte	Hauteur à la première ramifications												
30	Compter juste avant la récolte	Nombre de ramifications												

Descripteurs variétés manioc : tableau des caractères

N°	Période de croissance de la plante	Description caractère	Niveau d'expression								
			0	1	2	3	4	5	6	7	8
31	À la récolte, 12 mois après plantation	Niveau de ramifications		Érigée	Dichotomie	Trichotomie	Tétrachotomie				
32	À la récolte, 12 mois après plantation	Angle de ramifications									
33	À la récolte, 12 mois après plantation	Architectture de la plante		Compacte	ouvert	parasol					
34	À la récolte, 12 mois après plantation	Nombre des racines tubéreuses par plant									
35	À la récolte, 12 mois après plantation	Nombre des racines commerciales par plant									
36	À la récolte, 12 mois après plantation	Elongation du pédoncule de la racine tubéreuse	Sessile								
37	À la récolte, 12 mois après plantation	Constrictions racinaires		Peu à huile	Quelques						
38	À la récolte, 12 mois après plantation	Forme des racines		conique	conique-cylindrique						
39	À la récolte, 12 mois après plantation	couleur externe des racines tubéreuses		blanc ou crème jaune		brun clair		brun sombre			
40	À la récolte, 12 mois après plantation	Couleur de la pulpe des racines		Blanche	Crème						
41	À la récolte, 12 mois après plantation	Couleur du cortex des racines		Blanche ou Crème	Jaune						
42	À la récolte, 12 mois après plantation	Ecorce: epulchage		facile	difficile						
43	À la récolte, 12 mois après plantation	Texture épiderme racines tubéreuses				lisse					
44	À la récolte, 12 mois après plantation	Gout racines tubéreuses		doux		amer					
45	À la récolte, 12 mois après plantation	Epaisseur: écorce		mince		intérmédiaire	épais				
46	À la récolte, 12 mois après plantation	Teneur matière sèche									
47	À la récolte, 12 mois après plantation	Teneur amidon									
48	À la récolte, 12 mois après plantation	Index de récolte									
49	À la récolte, 12 mois après plantation	Teneur potentielles en acide cyanhydrique									
50	À la récolte, 12 mois après plantation	Biodegradation racines tubéreuses		sans symptôme de biodégradation	présence des lignes bleus foncées	lignes légèrement noires	pulpe	pulpe fortement brune			

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(s) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	

Tableau 7. Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères

REPUBLICHE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE							
12, avenue libération (ex 24 nombrie), Gombe, Kinshasa.							
FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE VIGNA							
N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....							
Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères							
A. Informations générales							
Espèce	Obiteur / demandeur (Nom et adresse)	Dénomination proposée	Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété				
			Croisement (indiqué variétés parents)	Varité obtenu à partir de	Autres		
			Contrôle Partiellement connu	Indiqué la variété parent			
		Mutation	Indiquer où et quand et comment	Donner les détails			
		Hybridation	Méthode de propagation de la variété		Autres		
			Pollinisation ouverte				
B. Caractères de la variété							
N°	Description caractère	Niveau d'expression				9	
		0	1	2	3		
		non volubile			légerement volubile		5
					érigé (<75 cm)		6
					faible (<50%)		7
					court (3-5 cm)		8
					très court (<3 cm)		
1	Tige: volubilité		fin (4-6 mm)	modérément volubile	volubile	très volubile	
			vert	vert avec quelques taches pourpres			
2	Type de plante: longueur des tiges principales		court (6-9 cm)	semi-érigé (75-150 cm)	déployé (151-250 cm)	très déployé (>250 cm)	
			très court (<3 cm)	très long (>12 cm)			
3	Couverture du sol: pourcentage estimé de la couverture du sol estimé 35-40 jours après la plantation		fin (7-9 mm)	très épais (10-12 mm)	total (>90%)	total (>90%)	
			vert avec plusieurs taches pourpres	la plupart pourpre foncée			
4	Entrenoëuds des tiges: longueur		vert avec plusieurs taches pourpres	totialement pourpre foncée	totialement pourpre foncée		
			vert				
5	Entrenoëuds des tiges: diamètre		vert avec plusieurs taches pourpres	la plupart pourpre			
			vert				
6	Pigmentation de la tige: couleur prédominante		vert avec plusieurs taches pourpres	la plupart pourpre			
			vert				



Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Niveau d'expression									
N°	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
7	Pigmentation de la tige: couleur secondaire	absent	base verte	sommet vert	nœuds verts	base pourpre	sommet pourpre	nœuds pourpries	autres		
8	Pubescence du sommet de la tige: degré de pubescence des feuilles immatures comprimées au sommet de la tige	absent			rare			modérément volubile			
9	Forme des feuilles étalées: aspect général de la feuille			ronde	en forme d'haricot (réniforme)	triangulaire (en forme de cœur)	hasté (trilobulaire et en forme de lance, avec des lobes de base plus ou moins divergentes)	avec des lobes presque divisée			
10	Forme des feuilles étalées: type de lobation de la feuille			pas de lobes latéraux	très légèrement (dents)	légèrement	modérément	profond	très profond		
11	Forme des feuilles étalées: nombre de lobes de la feuille			1		3		5	7		
12	Forme des feuilles étalées: forme des lobes centraux	absent	édentée (avec des dents)	triangulaire	semi-circulaire	semi-elliptique	elliptique	lancolé	ob lancolé	linéaire (large)	linéaire (étroit)
13	Forme des feuilles étalées: dimension des feuilles étalées				petit (<8 cm)		moyen (8-15 cm)	large (16-25 cm)		très large (>25 cm)	
14	Pigmentation de la veine abaxiale de la feuille	jaune	vert	taches pourpries sur la base de la nervure principale	taches pourpries sur plusieurs veines	nervure principale partiellement pourpre	nervure principale pour la plupart ou totalement pourpries	toutes les veines pour la plupart ou totalement pourpries	toutes les veines pour la plupart ou totalement pourpries		face inférieures et veines totalement pourpries
15	Couleur des feuilles étalées	jaune vert	vert	vert avec des bords pourpre	vert grisâtre (due à une forte pubescence)	vert avec des veines pourpries sur la face supérieure	légèrement pourpre	la plupart pourpre	vert face supérieure, pourpre face inférieure	pourpre sur les deux faces	
16	Couleur des feuilles immatures	jaune vert	vert	vert avec des bords pourpries (due à une forte pubescence)	vert grisâtre (due à une forte pubescence)	vert avec des veines pourpries sur la face supérieure	légèrement pourpre	la plupart pourpre	vert face supérieure, pourpre face inférieure	pourpre sur les deux faces	
17	Longueur des pétioles	très court (<10 cm)		court (10-20 cm)		intermédiaire (21-30 cm)	long (31-40 cm)			très long (>40 cm)	

Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Description caractère	Niveau d'expression									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
18	Pigmentation des pétioles	vert	vert avec du pourpre près de la base	vert avec du pourpre près de la base	vert avec du pourpre au deux bouts	vert avec des taches pourpres à travers le pétiole	vert avec des taches pourpres à travers le pétiole	vert avec des rayures pourpres	vert avec des rayures pourpres	quelques pétioles pourpres et d'autres verts	totallement ou la plupart pourpre
19	Forme des tubercules	ronde	ronde elliptique	ovalé	ovalé	obovale	oblongue	oblongue	longue et elliptique	longue et irrégulière ou courbée	
20	Imperfections de surfaces des racines tubéreuses	absent	rugueuse	marbrures (nervures)	constrictions horizontales légères	constrictions horizontales profondes	présence des cannelures longitudinales légères	présence des cannelures longitudinales profondes	constrictions profondes et cannelures profondes	autres	
21	Epaisseur du cortex des racines tubéreuses		très fin (<1 mm)		fin (1-2 mm)	intermédiaire (2-3 mm)	épais (gros) (3-4 mm)	très épais (>4 mm)			
22	Couleur prédominante de la peau des racines tubéreuses	blanc	crème	jaune	orange	orange	rouge	rouge	rouge pourpre	pourpre foncé	
23	Intensité de la couleur prédominante de la peau des racines tubéreuses	pâle	intérmédiaire	foncée	brunâtre						
24	Couleur secondaire de la peau des racines tubéreuses	absent	blanc	crème	jaune	orange brunâtre	rose	rouge	rouge pourpre	pourpre foncé	
25	Couleur prédominante de la pulpe des racines tubéreuses	blanc	crème	crème foncé	jaune pâle	jaune foncé	orange pâle	orange intermédiaire	orange foncé	fortement pigmenté de pourpre anthocyanique	
26	Couleur secondaire de la pulpe des racines tubéreuses	absent	blanc	crème	jaune	orange	rose	rouge	rouge pourpre	pourpre foncé	
27	Distribution de la couleur secondaire de la pulpe des racines tubéreuses	absent	cercle étroit dans le cortex	grand cercle dans le cortex	quelques taches éparses dans la pulpe	cercle étroit dans la pulpe	grand cercle dans la pulpe	dans la coupe longitudinale	couvrant la plupart de la pulpe	couvrant toute la pulpe	

Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Description caractère	Niveau d'expression								
		0	1	2	3	4	5	6	7	8
28	Aspect de la floraison	rien								
29	Couleur de la fleur	blanc	corps blanc avec gorge pourpre	limbe blanc avec des cercles pourpres et gorge pourpre	limbe pourpre pâle avec la gorge pourpre	pourpre	modérée	autres	abondante	
30	Longueur de la fleur (cm)									
31	Largeur de la fleur (cm)									
32	Forme de la corolle									
33	Egalité de la longueur des sépales	deux externes plus courts	égaux							
34	Nombre de veines des sépales									
35	Forme des sépales	ovale	elliptique	obovale	oblongue					
36	Apex des sépales	acigu	obtus	acuminé	apiculé					
37	Pubescence des sépales	absente	dispersée	modérée	forte					
38	Couleur des sépales	vert	vert avec des bords pourpres	vert avec des taches pourpres	vert avec des surfaces pourpres	quelques sépales verts d'autres pourpres	totallement pigmenté pourpre pâle			
39	Couleur du stigmate	blanc	blanc avec du pourpre à la base	blanc avec du pourpre au bord	pourpre pâle	blanc parsemé des taches pourpre				
40	Couleur du style	blanc								
41	Insertion du stigmate	inséré (plus court que la plus haute anthère)	même hauteur que la plus haute anthère	légèrement excroissant	excroissant (plus long que la plus haute anthère)					
42	Formation des capsules	rien	rare	dispersée	modérée					
43	Arrangement des racines tubéreuses	groupes serrés	groupes épars	dispersé	très dispersé					

B. Caractères de la variété		Niveau d'expression									
N°	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
44	Tiges des racines tubéreuses: longueur des tiges joignant les racines tubéreuses à la tige principale	sessile ou absent	très court (<2 cm)	court (2 - 5 cm)	intermédiaire (6 - 8 cm)	long (9 - 12 cm)	très long (>12 cm)				
45	Nombre des racines tubéreuses par plante (moyenne de 10 plantes)										
46	Variation de la forme des racines tubéreuses			uniforme	légèrement variable	modérément variable					
47	Variation de la taille des racines tubéreuses			uniforme	légèrement variable	modérément variable					
48	Fêlures sur les racines tubéreuses	absent		peu de fêlures	nombre moyen des fêlures	plusieurs fêlures					
49	Production de latex par les racines tubéreuses										
50	Oxydation des racines tubéreuses										
51	Teneur en matière sèche des racines tubéreuses (%)										
52	Teneur en azote des racines tubéreuses (%): utiliser la méthode de Kjeldahl										
53	Teneur en fibres brutes des racines tubéreuses (% poids frais)										
54	Teneur en amidon des racines tubéreuses (% en poids sec)										
55	Teneur totale en sucre soluble dans l'alcool des racines tubéreuses (%)										
56	Teneur en carotène des racines tubéreuses (mg/100g poids frais)										

Descripteurs variétés patate douce : tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Niveau d'expression									
N°	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
57	Conservation de la qualité des racines tubéreuses en stockage				pauvre			moyen			bon
58	Habilité à bourgeonner										
59	Racines tubéreuses cuites										
60	Consistance des racines tubéreuses bouillies	extrêmement molle	très molle	molle	légèrement molle	molle	légèrement dure	dure	très dure	très dure et pas cuite	
61	Couleur indésirable des racines tubéreuses cuites	gorgée d'eau	beaucoup de beiges	beiges	beaucoup de vertes ou grises	vertes	grise	beige et verte	beige et grise	beige et pourpre	pourpre
62	Texture de la pulpe des racines tubéreuses bouillies	aucune	aucune	sèche	quelque peu sèche	intermédiaire	moelleuse				
63	Caractère sucré des racines tubéreuses bouillies	très peu	peu	peu	légèrement sucré	modérément sucré					
64	Susceptibilité aux contraintes abiotiques	très faible	faible	faible	intérmédiaire	intérmédiaire					
65	Susceptibilité aux contraintes biotiques	très élevée	élevé	élevé	intérmédiaire	intérmédiaire					

Tableau 8. Descripteurs variétés pomme de terre : tableau des caractères

<p>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES</p>		<p>COORDINATION NATIONALE</p> <p>12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.</p> <p>FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE VIGNA</p> <p>N°/COORDNAT./SENASEM/AGR/20.....</p>																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Descripteurs variétés, nomme de terre : tableau des caractères</th> <th colspan="6">Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété</th> </tr> <tr> <th colspan="2">A. Informations générales</th> <th colspan="6">Variété obtenue à partir de</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Espèce</th> <th rowspan="2">Obteneur / demandeur (Nom et adresse)</th> <th rowspan="2">Dénomination proposée</th> <th colspan="3">Croisement (indiqué variétés parents)</th> <th rowspan="2">Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôle</td> <td>Partiellement connu</td> <td>Inconnu</td> <td>Mutation</td> <td>Indiquer la variété parent</td> <td>Indiquer où et quand et comment</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Donner les détails</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Hybridation</td> <td colspan="3">Méthode de propagation de la variété</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">Pollinisation ouverte</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">Autres</td> </tr> </tbody> </table>								Descripteurs variétés, nomme de terre : tableau des caractères		Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété						A. Informations générales		Variété obtenue à partir de						Espèce	Obteneur / demandeur (Nom et adresse)	Dénomination proposée	Croisement (indiqué variétés parents)			Autres	Contrôle	Partiellement connu	Inconnu	Mutation	Indiquer la variété parent	Indiquer où et quand et comment						Donner les détails				Hybridation	Méthode de propagation de la variété							Pollinisation ouverte							Autres																																																																																						
Descripteurs variétés, nomme de terre : tableau des caractères		Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété																																																																																																																																																	
A. Informations générales		Variété obtenue à partir de																																																																																																																																																	
Espèce	Obteneur / demandeur (Nom et adresse)	Dénomination proposée	Croisement (indiqué variétés parents)			Autres																																																																																																																																													
			Contrôle	Partiellement connu	Inconnu		Mutation	Indiquer la variété parent	Indiquer où et quand et comment																																																																																																																																										
					Donner les détails																																																																																																																																														
			Hybridation	Méthode de propagation de la variété																																																																																																																																															
				Pollinisation ouverte																																																																																																																																															
				Autres																																																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">B. Caractères de la variété</th> <th colspan="6">Niveau d'expression et notes correspondantes</th> </tr> <tr> <th>N°</th> <th>Description caractère</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Couleur prédominante de la peau des tubercules</td> <td>blanc crème</td> <td>jaune</td> <td>orange</td> <td>brunâtre</td> <td>rose</td> <td>rouge</td> <td>rouge pourpre</td> <td>pourpre</td> <td>pourpre</td> <td>pourpre foncé</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Couleur secondaire de la peau des tubercules</td> <td>blanc crème</td> <td>jaune</td> <td>orange</td> <td>brunâtre</td> <td>rose</td> <td>rouge</td> <td>noire pourpre</td> <td>pourpre</td> <td>pourpre</td> <td>pourpre foncé</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Distribution de la couleur secondaire des tubercules</td> <td>eyes</td> <td>eyebrows</td> <td>splashed</td> <td>spectacled</td> <td>stippled</td> <td>autre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Type de peau des tubercules</td> <td>rugueux</td> <td>rugueux</td> <td>partially netted</td> <td>totally netted</td> <td>very heavily netted</td> <td>autre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Couleur prédominante de la pulpe des tubercules</td> <td>blanc</td> <td>crème</td> <td>jaune crème</td> <td>jaune</td> <td>rouge</td> <td>violette</td> <td>pourpre</td> <td>autre</td> <td>autre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Couleur secondaire de la pulpe des tubercules</td> <td>blanc</td> <td>crème</td> <td>jaune crème</td> <td>jaune</td> <td>rouge</td> <td>violette</td> <td>pourpre</td> <td>autre</td> <td>autre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Distribution de la couleur secondaire de la pulpe des tubercules</td> <td>absente</td> <td>scattered spots</td> <td>scattered areas</td> <td>narrow vascular ring</td> <td>broad vascular ring</td> <td>vascular ring</td> <td>all flesh except medulla (pith)</td> <td>autres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Forme générale des tubercules</td> <td>compressed</td> <td>rond</td> <td>ovale</td> <td>obovale</td> <td>elliptique</td> <td>long-oblong</td> <td>allongée</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Forme inhabituelle des tubercules</td> <td>flattened</td> <td>clavate</td> <td>réiniforme</td> <td>fusiform</td> <td>spiral</td> <td>concentrica-</td> <td>concentrica-</td> <td>tuberosed</td> <td>shaped</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Profondeur des yeux des tubercules</td> <td>protruding</td> <td>superficielle</td> <td>moyenne</td> <td>profond</td> <td>digitate</td> <td>très profond</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								B. Caractères de la variété		Niveau d'expression et notes correspondantes						N°	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	Couleur prédominante de la peau des tubercules	blanc crème	jaune	orange	brunâtre	rose	rouge	rouge pourpre	pourpre	pourpre	pourpre foncé	2	Couleur secondaire de la peau des tubercules	blanc crème	jaune	orange	brunâtre	rose	rouge	noire pourpre	pourpre	pourpre	pourpre foncé	3	Distribution de la couleur secondaire des tubercules	eyes	eyebrows	splashed	spectacled	stippled	autre					4	Type de peau des tubercules	rugueux	rugueux	partially netted	totally netted	very heavily netted	autre					5	Couleur prédominante de la pulpe des tubercules	blanc	crème	jaune crème	jaune	rouge	violette	pourpre	autre	autre		6	Couleur secondaire de la pulpe des tubercules	blanc	crème	jaune crème	jaune	rouge	violette	pourpre	autre	autre		7	Distribution de la couleur secondaire de la pulpe des tubercules	absente	scattered spots	scattered areas	narrow vascular ring	broad vascular ring	vascular ring	all flesh except medulla (pith)	autres			8	Forme générale des tubercules	compressed	rond	ovale	obovale	elliptique	long-oblong	allongée				9	Forme inhabituelle des tubercules	flattened	clavate	réiniforme	fusiform	spiral	concentrica-	concentrica-	tuberosed	shaped		10	Profondeur des yeux des tubercules	protruding	superficielle	moyenne	profond	digitate	très profond				
B. Caractères de la variété		Niveau d'expression et notes correspondantes																																																																																																																																																	
N°	Description caractère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																								
1	Couleur prédominante de la peau des tubercules	blanc crème	jaune	orange	brunâtre	rose	rouge	rouge pourpre	pourpre	pourpre	pourpre foncé																																																																																																																																								
2	Couleur secondaire de la peau des tubercules	blanc crème	jaune	orange	brunâtre	rose	rouge	noire pourpre	pourpre	pourpre	pourpre foncé																																																																																																																																								
3	Distribution de la couleur secondaire des tubercules	eyes	eyebrows	splashed	spectacled	stippled	autre																																																																																																																																												
4	Type de peau des tubercules	rugueux	rugueux	partially netted	totally netted	very heavily netted	autre																																																																																																																																												
5	Couleur prédominante de la pulpe des tubercules	blanc	crème	jaune crème	jaune	rouge	violette	pourpre	autre	autre																																																																																																																																									
6	Couleur secondaire de la pulpe des tubercules	blanc	crème	jaune crème	jaune	rouge	violette	pourpre	autre	autre																																																																																																																																									
7	Distribution de la couleur secondaire de la pulpe des tubercules	absente	scattered spots	scattered areas	narrow vascular ring	broad vascular ring	vascular ring	all flesh except medulla (pith)	autres																																																																																																																																										
8	Forme générale des tubercules	compressed	rond	ovale	obovale	elliptique	long-oblong	allongée																																																																																																																																											
9	Forme inhabituelle des tubercules	flattened	clavate	réiniforme	fusiform	spiral	concentrica-	concentrica-	tuberosed	shaped																																																																																																																																									
10	Profondeur des yeux des tubercules	protruding	superficielle	moyenne	profond	digitate	très profond																																																																																																																																												

Descripteurs variétés pomme de terre : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Description caractère	Niveau d'expression et notes correspondantes								
		0	1	2	3	4	5	6	7	8
28	Pigmentation de l'anthere	absente	pigmented anther stripe (AS)	AS and PA anther tip (PA)	autre					
29	Forme étamine	normal	ratatiné	colonnes partiellement fusionnés	colonne libre et divergent					
30	Production de pollens	absente								
31	Pigmentation du pistule	absente	stigmate pigmenté peu	ovaire pigmenté abondant	paroi de l'ovaire pigmentée	stigmate et ovaire pigmentés	paroi de l'ovaire et ovaire pigmentés	stigmate, paroi de l'ovaire et ovaire pigmentés	autre (exemple style pigmenté)	
32	Morphologie du pistule		normale	apparence irréguliére	fusion pistule avec anthère					
33	Longueur du style		droit et plus court que l'anthere	shorter than another and shaped	égal à l'anthere	plus longue que l'anthere	beaucoup plus longue que l'anthere			
34	Forme du stigmate	capitale	clavate	lobbed (or split apart)						
35	Degré de floraison	pas des boutons floraux		floraison éparsé		floraison modérée		floraison abondante		
36	Chute prématuée des fleurs	non	oui							
37	Durée de floraison			court		moyenne		long		
38	Nombre des fleurs par inflorescence		unique	peu (2 - 5)	intermédiaire	nombre (>20)				
39	Position d'articulation du pédicelle		en dessous du milieu	au milieu	au-dessus du milieu					
40	Pigmentation de l'articulation du pédicelle	absente	présent							
41	Auto-compatibilité	non	oui	indéterminé						

Descripteurs variétés pomme de terre : tableau des caractères

B. Caractères de la variété

N°	Description caractère	Niveau d'expression et notes correspondantes								
		0	1	2	3	4	5	6	7	8
57	Tuber defects: secondary growth	absent	present							
58	Tuber defects: hollow heart	absent	present							
59	Tuber defects: necrosis	absent	present							
60	Tuber defects: lenticels	absent	present							
61	Uniformity of tuber size			faible						
62	Stolon length		court							
63	Specific gravity at harvest	> 1050	1050-1059	1060-1069	1070-1079	1080-1089	1090-1099	1100-1109	1110-1119	<1120
64	Commercial acceptability		faible							
65	Environmental adaptability: reaction to frost in field conditions		très résistant							
66	Environmental adaptability: reaction to frost in laboratory tests		très résistant							
67	Reaction to drought		très tolérant							
68	Reaction to high temperatures		très tolérant							
69	Disease and pest reaction data: reaction to fungi									
		extremement résistant	très résistant	very resistant						
70	Reaction to bacteria									
71	Reaction to viruses, viroids and mycoplasma									
72	Reaction to nematodes									

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(les) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	

Tableau 9. Descripteurs variétés cotonnier : tableau des caractères

 <p>REPUBLICA DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE</p>										
<p>12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.</p> <p>FORMULAIRE POUR LA CONDUITE DES ESSAIS DHS ET VAT POUR LE VIGNA N°/COORDNAT./SENASAEM/AGRI/20.....</p>										
<p>Descripteurs variétés cotonnier : tableau des caractères</p>										
<p>A. Informations générales</p>										
Espèce	Obteneur / demandeur (Nom et adresse)	Dénomination proposée	Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété							
			Croisement (indiquer variétés parents)	Mutation	Découverte et développement	Autres				
		Contrôle Partiellement connu	Indiquer la variété parent	Indiquer où et quand et comment	Donner les détails					
<p>B. Caractères de la variété</p>										
N°	Période de croissance de la plante	Type d'observation	Description caractère	Niveau d'expression et notes correspondantes						
				1	2	3	4	5	6	7
1	Seedling	VS	Hypocotyl pigmentation	absent						present
2	50% of plants with at least one open	VG	Plant: time of flowering (50% of plants with at least one open)		early (<45 days)		medium (45-60 days)		late (>60 days)	
3	Peak flowering	VS	Plant: stem pigmentation	absent						present
4	Peak flowering	VS	Plant: stem hairiness	absent						
5	Peak flowering	VS	Leaf shape	palmate (normal)	semi-digitate (semi-okra)	Digitate (okra)	lanceolate (super-okra)			
6	Peak flowering	VS	Leaf lobe number	one	three	five	seven			
7	Peak flowering	VG	Leaf size (width at maximum point)			small	medium	large		



Descripteurs variétés cotonnier : tableau des caractères

B. Caractères de la variété		Niveau d'expression et notes correspondantes										
N°	Periode de croissance de la plante	Type d'observation	Description caractère	1	2	3	4	5	6	7	8	9
8	Peak flowering	VS	Leaf colour	light green	green	light red	dark red					
9	Peak flowering	VS	Leaf: Pubescence	absent					medium			strong
10	Peak flowering	VS	Leaf: appearance	cup	flat							
11	Peak flowering	VS	Leaf: gossypol glands	absent	present							
12	Peak flowering	VG	Leaf: nectaries	absent								present
13	Peak flowering	VS	Leaf: petiole pigmentation	absent								
14	Peak flowering	VG	Bract type	normal	freqo				medium			
15	Peak flowering	VS	Bract: number of serration		few				many			
16	Peak flowering	VS	Flower: serial pigmentation	absent								present
17	Peak flowering	VS	Flower: petal colour	white	cream	yellow	pink	red				
18	Peak flowering	VS	Flower: petal spotting	absent								present
19	Peak flowering	VG	Flower: position of stigma	embedded	erected							
20	Peak flowering	VG	Flower: filament colouration	absent								present
21	Peak flowering	VS	Flower: anther colour	white	cream	yellow	purple					
22	First boll bursting	VS	Boll: bearing habit	solitary	cluster							
23	Before boll bursting	VG	Boll: size (width of boll at maximum point)									large
24	Before boll bursting	VS	Boll: colour	green	red							
25	Before boll bursting	VG	Boll: shape (longitudinal section)	rounded	ovate	elliptic						
26	First boll bursting	VG	Boll: surface	smooth	pitted							
27	First boll bursting	VG	Boll: prominence of type	blunt	pointed							

Descripteurs variétés cotonnier : tableau des caractères

B. Caractères de la variété				Niveau d'expression et notes correspondantes			
N°	plante	d'observation	Description caractère	open	semi open	close	
28	First picking	VG	Boll: opening	small (<3,0 g)	medium (3,1-5,0 g)		
29	First picking	VS	Boll: weight of seed cotton / boll	very short (<20 mm)	short (20,5-24,5 mm)	medium (25,0-29,0 mm)	long (29,5-33,5 mm)
30	First picking	VS	Fibre: length	determinate	indeterminate		extra-long (>35 mm)
31	Final picking	VG	Plant: growth habit	very short (<61 cm)	short (61-90 cm)	medium (91-120 cm)	very tall (>150 cm)
32	Final picking	MS	Plant: height	white	grey	brown	green
33	Harvest maturity	VS	Seed: fuzz colour	very small (<5,1 g)	small (5,1-7,0 g)	medium (7,1-9,0 g)	bold (9,1-11,0 g)
34	Harvest maturity	MG	Seed: size (100 seed weight)	white	grey	brown	green
35	Harvest maturity	VS	Fibre: colour	weak (<20 g/tex)		medium (20,0-25,0 g/tex)	strong (>25,0 g/tex)
36	Harvest maturity		Fibre: strength				
37	Harvest maturity		Fibre: fineness (micronaire value)	very fine (<3,0)	fine (3,0-3,9)	medium (4,0-4,09)	coarse (5,0-5,9)
38	Harvest maturity		Fibre: uniformity		poor (<40)	average (40-45)	good (>45)
39	Harvest maturity		Fibre: maturity (%)		poor (<70)	average (70-80)	good (>80)
40	Harvest maturity	MG	Ginning %		low (<31)	medium (31-35)	high (36-40)
41	After ginning	VG	Seed: density of fuzz	naked	semi-fuzzy		very high (>40)

C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés	
Dénomination variété(s) voisine(s)	
Caractères par lesquels la(les) variété(s) voisine(s) diffère(nt)	
Niveau d'expression de la(des) variété(s) voisine(s)	
Niveau d'expression de la variété candidate	
Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété	
Résistance ou tolérance aux parasites et maladies	
Conditions particulières pour l'examen de la variété	
Autres renseignements	

Légende

The type of assessment of characteristics indicated in the table is as follows:

MG: Measurement by a single observation of a group of plants of parts of plants

MS: Measurement of a number of individual plants of parts of plants

VG: Visual assessment by a single observation of a group of plants of parts of plants

VS: Visual assessment by observations of individual plants of parts of plants

Tableau 10. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE HARICOT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE	
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.	
Critères	Haricot
Exigences expérimentales	
Nombre minimum d'expérimentations	20 (3ans x 5 essais par saison dans chaque ZAE)
Nombre minimum de ZAE	3
Nombre minimum d'expérimentations au moins dans une ZAE	3
Nombre de saisons Expérimentales	2
Taille nette minimale des Parcelles	2-lignes de 4 m de long chacune
Nombre minimal de répétitions par expérimentation	3
Exigences en caractères	
1	Rendement en graine à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen
3	Rang dans chaque Expérimentation
4	Rang du rendement moyen
5	Rendement moyen en graine par rapport au témoin dans chaque expérimentation
6	Rendement moyen en graine par rapport au témoin dans les différentes expérimentations
7	Jours à partir de la plantation jusqu'à la floraison
8	Jours à partir de la plantation jusqu'à la maturité

9	Hauteur de la plante (au moins trois expérimentations) (cm)
10	Port
11	Forme de la gousse (haricot vert)
12	Fil (haricot vert)
13	Poids de 1000 graines (g)
14	Résistance/tolérance aux maladies importantes
15	Couleur de la graine
16	Poids de 1000 graines (g)
17	Virus de la Mosaïque Commune du Haricot
18	Taches anguleuses des feuilles
19	Brûlure
20	Rouille
21	Anthracnose
22	Pourriture des racines
23	Qualité à la cuisson (temps et texture)
24	Goût (Panel de dégustation)

Tableau 11. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE RIZ

 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.	
Critères	Riz
Exigences expérimentales	
Nombre minimum d'expérimentations	20
Nombre minimum de ZAE	2
Nombre minimum d'expérimentations dans une ZAE	2
Nombre de saisons expérimentales	2
Taille nette minimale des Parcelles	4-lignes de 5 m de long chacune
Nombre minimal de répétitions par expérimentation	2
Exigences en caractères	
1	Rendement en grain à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen
3	Rang à chaque expérimentation
4	Rang du rendement moyen
5	Rendement moyen en grain par rapport au témoin dans chaque expérimentation
6	Rendement moyen en grains par rapport au témoin dans les différentes expérimentations
7	Jours jusqu'à la floraison à 50 %
8	Type de grain
9	Rendement en grain battu
10	Hauteur de la panicule (au moins 5 expérimentations)

11	Hauteur de la plante (au moins 5 expérimentations)
12	% Verse de la racine (au moins 5 expérimentations)
13	%Verse de la tige (au moins 5 expérimentations)
14	Densité (kg/hl) (70-85) (au moins 5 expérimentations)
15	Note pour la pyriculariose du riz (1-5) (à partir des lieux appropriés)
16	Note pour la pourriture de la gaine (1-5) (à partir des lieux appropriés)
17	Note pour le virus de la panachure jaune du riz (RYMV) (1-5) (à partir des lieux appropriés)

Tableau 12. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR L'ARACHIDE ET LE SOJA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTRE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE		
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.		
Critères	Arachide	Soja
Exigences expérimentales cdsd		
Nombre minimum d'expérimentations	20 (2 ans x 5 essais par saison dans chaque ZAE)	20 (2 ans x 5 essais par saison Dans chaque ZAE)
Nombre minimum des zones agro écologiques	2	2
Nombre minimum d'expérimentations dans une ZAE	2	2
Nombre de saisons Expérimentales	2	2
Taille nette minimale des parcelles	2-lignes de 4 m de long chacune	2-lignes de 4 m chacune
Nombre minimum de répétitions par expérimentation	2	2
Exigences en caractères		
1	Rendement en gousse et en graine à chaque Expérimentation	Rendement en graine à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen	Rendement général moyen
3	Rang à chaque expérimentation	Rang à chaque expérimentation
4	Rang du rendement moyen	Rang du rendement moyen
	Rendement moyen en graine par	Rendement moyen en graine



5	rapport au témoin dans chaque expérimentation	par rapport au témoin dans chaque expérimentation
6	Rendement moyen en graine par rapport au témoin dans les différentes expérimentations	Rendement moyen en graine par rapport au témoin dans les différentes expérimentations
7	Jours à partir de la plantation jusqu'à la floraison	Jours à partir de la plantation jusqu'à la floraison
8	Jours à partir de la plantation jusqu'à la maturité	Jours à partir de la plantation jusqu'à la maturité
9	Pourcentage au décorticage	Jours à partir de la maturité jusqu'au décorticage
10	Poids de 100 graines (g)	Port
11	Couleur de la graine	Degré de déhiscence
12	Résistance/tolérance aux maladies importantes	Longueur de la gousse (cm)
13		Verse (%)
14		Couleur du hile
15		Poids de 1000 graines (g)
16		Teneur en huile (%)
17		Teneur en protéine(%)
18		Résistance/tolérance aux maladies importantes

Tableau 13. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE MAÏS ET LE MANIOC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE		
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.		
Critères	Maïs	Manioc
Exigences expérimentales		
Nombre minimum d'essais/expérimentations	20	10
Nombre minimum de ZAE	2	2
Nombre minimum d'expérimentations (au moins) dans une ZAE	2	2
Nombre de saisons Expérimentales	2	2
Taille nette minimale des parcelles	2-lignes de 5 m de long chacune	2-lignes de 5 m de long chacune
Nombre minimal de répétitions par expérimentation	2	12
Exigences en caractères		
1	Rendement en grain à chaque Expérimentation	Rendement en racine fraîche à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen	Rendement moyen en racine fraîche pour toutes les expérimentations
3	Rang à chaque expérimentation	Rang à chaque expérimentation
4	Rang du rendement moyen	Rang du rendement moyen
5	Rendement moyen en grain par rapport au témoin dans chaque expérimentation	Rendement moyen engraine par rapport au témoin dans chaque expérimentation
6	Rendement moyen engrain par rapport au témoin dans les différentes expérimentations	Rendement moyen par rapport au témoin dans les différentes expérimentations
7	Jours jusqu'à l'anthèse (au	Hauteur de la plante (m)



	moins 5 expérimentations)	
8	Jours jusqu'à l'apparition des soies (au moins 5 expérimentations)	Verse (%)
9	Intervalle anthèse – soies	Note pour la mite verte 1 à 5
10	Hauteur de l'épi (au moins 5 expérimentations)	Note pour la pourriture de la racine 1 à 5
11	Hauteur de la plante (au moins 5 expérimentations)	Note pour la maladie de la mosaïque du manioc 1 à 5
12	% Verse de la racine	Note pour la maladie de la strie brune 1 à 5
13	% Verse de la tige	Note pour la brûlure bactérienne du manioc 1 à 5
14	Texture du grain	Note pour les aleurodes du Manioc 1 à 5
15	Note pour la couverture des Spathes (1-5) (au moins 5 expérimentations)	
16	Note pour tous les types de pourriture de l'épi (1-5) (A partir des lieux appropriés)	
17	Note pour la rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) (1-5) (A partir des lieux appropriés)	
18	Note pour la brûlure des feuilles (<i>Exserohilum turicum</i> = <i>Helminthosporium turicum</i>) (1-5) (A partir des lieux appropriés)	
19	Note pour la tache grise de la feuille de maïs (<i>Cercospora zeae-maydis</i>) (1-5) (à partir des lieux pertinents)	
20	Note pour le virus de la striure sur le maïs (MSV) (1-5) (à partir des lieux appropriés)	

Tableau 14. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LA TOMATE ET LA POMME DE TERRE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.		
Critères	Tomate	Pomme de terre
Exigences expérimentales		
Nombre minimum d'expérimentations	10	10
Nombre minimum de ZAE	3	2
Nombre minimum d'expérimentations dans une ZAE	3	2
Nombre minimum de saisons Expérimentales	3	2
Nombre minimum de répétitions par expérimentation	3	3
Taille nette minimale des Parcelles	2-lignes de 5m de long chacune	2-lignes de 5m de long chacune
Exigences en caractères		
1	Rendement en fruit et graines à chaque expérimentation	Rendement en tubercule à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen en Fruits et graines	Rendement général moyen
3	Rang à chaque expérimentation	Rang à chaque expérimentation
4	Rang du rendement moyen	Rang du rendement moyen
5	Rendement relatif en fruits et graines à vérifier à chaque expérimentation	Rendement relatif en tubercule à vérifier à chaque expérimentation
6	Rendement relatif moyen en fruits et graines à vérifier pour toutes les expérimentations	Rendement relatif moyen en tubercule à vérifier pour toutes les expérimentations



7	Jours jusqu'à l'anthèse (au moins 5 expérimentations)	Jours jusqu'à la floraison à 50%
8	Port	Jours jusqu'à la récolte
9	Couleur du fruit	Note pour le mildiou tardif (late blight)
10	Taille du fruit	Note pour le mildiou précoce (Earlyblight)
11	Hauteur de la plante (au moins cinq expérimentations)	Poids de 100 tubercules (kg)
12	% Verse de la tige (au moins cinq plantes)	
13	Forme du fruit	
14	Qualité du fruit	
15	Nombre de fruits par plante	
16	Nombre de graines par fruit	
17	Maladies des taches brunes de la tomate (Early blight)	
18	Mildiou de la tomate (Late blight)	
19	Flétrissement bactérien	
20	Virus de la maladie bronzée de la tomate	
21	Ravageurs (acariens)	

Tableau 15. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LA PATATE DOUCE ET L'OIGNON

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.		
Critères	Patate douce	Oignon
Exigences expérimentales		
Nombre minimum d'expérimentations	10	10
Nombre minimum de ZAE	2	3
Nombre minimum d'expérimentations dans une ZAE	2	3
Nombre minimum de saisons expérimentales	2	2
Taille nette minimale des Parcelles	2-lignes de 5m de long chacune	2-lignes de 5m de long chacune
Exigences en caractères		
1	Rendement en tubercule frais à chaque expérimentation	Rendement en bulbe à chaque expérimentation
2	Rendement général moyen	Rendement général moyen en Bulbe
3	Rang à chaque expérimentation	Rang à chaque expérimentation
4	Rang du rendement moyen	Rang du rendement moyen
5	Rendement en racine par rapport au témoin dans chaque expérimentation	Rendement moyen en bulbe par rapport au témoin dans chaque expérimentation
6	Rendement moyen par rapport au témoin dans les différentes expérimentations	Rendement moyen par rapport au témoin dans les différentes expérimentations
7	Jours jusqu'à la récolte	Jours jusqu'à la floraison



		Jours jusqu'à la maturité
8	Poids de 100 tubercules (kg)	Poids de 100 bulbes (kg)
9	Virus	Couleur du bulbe (chair)
10	SPVD (Sweetpotato virus disease)	Virus de l'anneau noir de la tomate (Tomato Ring Neprovirus)
11	Maladie du Virus de la patate douce	Virus du brunissement du tabac (Tobacco tobravirus)
12		<i>Ditylenchus dipsaci</i>
13		Ravageurs

Tableau 16. RESUME DES EXIGENCES EXPERIMENTALES ET CRITERES POUR LE TEST DE LA VAT POUR LE CHOU POMME

	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.	
Critères	Chou pommé	
Exigences expérimentales		
Nombre minimum d'expérimentations	10	
Nombre minimum de ZAE	2	
Nombre minimum d'expérimentations au moins dans une ZAE	2	
Nombre de saisons expérimentales	2	
Taille nette minimale des parcelles	2-lignes de 5m de long chacune	
Exigences en caractères		
1	Rendement (Pomme) à chaque expérimentation	
2	Rendement moyen (Pomme) pour toutes les expérimentations	
3	Rang à chaque expérimentation	
4	Rang du rendement moyen	
5	Rendement relatif en pomme à vérifier à chaque expérimentation	
6	Rendement moyen par rapport au témoin dans les différentes expérimentations	
7	Jours jusqu'à la récolte	
8	Poids moyen de la pomme (kg)	
9	Circonférence de la pomme (cm)	
10	Flétrissement bactérien	
11	<i>Erwinia spp.</i>	
12	Ravageurs	

6. ANNEXE 1F. FORMULAIRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT DES TESTS D'HOMOLOGATION A LA CTAC

	<p>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE, <u>PECHE ET ELEVAGE</u> SERVICE NATIONAL DE SEMENCES COORDINATION NATIONALE 12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.</p> <p></p>
FORMULAIRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT D'HOMOLOGATION A LA CTAC	
N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....	
A: CTAC	
De: SENASEM	
Copie au : Demandeur	
Numéro de la demande :	
Date :	
Référence : numéro de la demande pour l'homologation et inscription des variétés au Catalogue National.	
Nom de l'espèce et de la variété :	
Veuillez trouver ci-joint la demande numéro et le dossier de la variété, y compris les résultats d'examen de DHS et VAT, sollicitant l'inscription au Catalogue National des Variétés.	
Pour ce, vous êtes informés que le SENASEM n'a pas d'objection.	
Signature du Coordonnateur National	

7. ANNEXE 1G. REGISTRE DES RAPPORTS D'HOMOLOGATION RECUS PAR LA CTAC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHÉ ET ELEVAGE
SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'AGRICULTURE

PECHÉ ET ÉLEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

REGISTRE DES RAPPORTS D'HOMOLOGATION REÇUS PAR LA CTAC

Nº/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20.....

8. ANNEXE 1H. MEMO D'OBJECTION TECHNIQUE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

MEMO D'OBJECTION TECHNIQUE

N°.... /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20....

A: CTAC

Des : MEMBRES DE LA CTAC

Numéro de la demande :

Date :

Référence : numéro de la demande.....pour l'homologation et inscription des variétés au Catalogue National des variétés de la RDC.

Espèce et nom de la variété :.....

La CTAC est informée par la présente que Mme/Mr....., membre de la CTAC s'oppose à la demande numéro.....pour les raisons suivantes:.....

Signature du Membre de la CTAC

9. ANNEXE 1I. FORMULAIRE DU RAPPORT D'EVALUATION TECHNIQUE DE LA CTAC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
 SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
 PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

MEMO D'OBJECTION TECHNIQUE
N°...../COORDNAT/..... /SENASEM/AGRI/20.....

1. Numéro de référence de la CTAC:
2. Numéro de référence du SENASEM:
3. Référence de l'obtenteur:
4. Date de demande d'Admission au Catalogue:
5. Demandeur:.....
6. Nom botanique de l'espèce:
7. Nom commun de l'espèce:
8. Nom de la variété
.....
9. Obtenteur (si différent du demandeur)
.....
10. Station (s) d'essai et lieu(x):
11. Saisons d'examen
.....
12. Date et lieu de délivrance du document :.....

13. RESULTATS DE L'EXAMENDE LA DHS ET CONCLUSION

(a) Rapport sur la Distinction

La variété

- est clairement distinguable des autres variétés
- n'est pas suffisamment distinguable des autres variétés

dont nous connaissons l'existence.

(b) Rapport sur l'Homogénéité

La variété

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - est suffisamment homogène | <input type="checkbox"/> |
| - n'est pas suffisamment homogène | <input type="checkbox"/> |

tenant compte de ses caractéristiques particulières et de sa reproduction sexuelle.

(c) Rapport sur la Stabilité

La variété

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| - est stable | <input type="checkbox"/> |
| - n'est pas stable | <input type="checkbox"/> |

pour ses caractères essentiels.

14. Remarques:

.....

.....

15. Signature:.....

16. Capacité/désignation.....:

10. ANNEXE 1J. FORMULAIRE DE LA NOTIFICATION DE REJET



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE DE LA NOTIFICATION DE REJET
N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Au : Demandeur

De : SSSN

Numéro de la demande :

Date :

Référence : numéro de la demande pour l'homologation et l'inscription des variétés au Catalogue National de la RDC.

Espèce et nom de la variété :

Vous êtes informé par la présente que la demande d'inscription au catalogues des variétés de la RDC numéro n'a pas été approuvée. Veuillez voir le rapport ci- joint.

Vous pouvez engager une procédure de recours à cette décision selon les réglementations et la procédure de recours du SENASEM.

Signature du Président de la CTAC

11. ANNEXE 1K. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'ACCEPTATION DE LA DEMANDE PAR LA CTAC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE

FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'ACCEPTATION DE LA DEMANDE PAR LA CTAC

N°

De: CTAC

A: Obtenteur/demandeur

Copie : SENASEM

Date :

Numéro de la demande

Référence : Numéro de la demande.....pour l'homologation et
enregistrement au Catalogue National des variétés

Nom de l'espèce et de la variété :.....

Je vous informe que la demande d'inscription de votre nouvelle variété au Catalogue National a été
approuvée. Elle sera inscrite au Catalogue le.....avec la référence.....

Veuillez trouver le rapport en annexe.

Signature

12. ANNEXE 1L. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - MAÏS



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES MAÏS

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Zea mays* L.

Nom commun : maïs

Groupe botanique (type du marché) :

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha):

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Hauteur à l'insertion de l'épi :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Couverture des spathes :

Couleur de la soie :

Type de panicules :

Panicule (époque de floraison mâle au tiers moyen du maître brin, 50% des plantes) :

très précoce très précoce à précoce précoce précoce à moyenne moyenne
 moyenne à tardive tardive tardive à très tardive très tardive

Panicule (angle de l'axe central et les ramifications : au tiers inférieur de la panicule) :

très petit petit moyen grand très grand

Panicule (port des ramifications) : droit légèrement incurvé incurvé fortement incurvé
 très fortement incurvé

Panicule (nombre des ramifications primaires) : nul ou très petit petit moyen grand

très grand

Panicule (longueur de l'axe central au-dessus du rameau supérieur) : très court court moyen
 long très long

Longueur des panicules (cm) :

Epi (pigmentation anthocyanique des soies) : absente présente

Epi (intensité de la pigmentation anthocyanique des soies) : très faible faible moyenne
 forte très forte

Epi (pigmentation anthocyanique des glumes de la rafle) : absente présente

Grosseur de l'épi (cm) :

Longueur de l'épi (sans spathes) : <input type="checkbox"/> très court <input type="checkbox"/> court <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> long <input type="checkbox"/> très long
Type de grain (au tiers moyen de l'épi) : <input type="checkbox"/> corné <input type="checkbox"/> corné à denté <input type="checkbox"/> corné-denté <input type="checkbox"/> corné denté à denté <input type="checkbox"/> denté <input type="checkbox"/> sucré <input type="checkbox"/> pop
Couleur du grain :
Couleur du sommet du grain : <input type="checkbox"/> blanc <input type="checkbox"/> blanc jaunâtre <input type="checkbox"/> jaune <input type="checkbox"/> jaune orangé <input type="checkbox"/> orange <input type="checkbox"/> rouge orangé <input type="checkbox"/> rouge <input type="checkbox"/> rouge foncé <input type="checkbox"/> noir-bleu
Texture du grain :
Poids de 1000 graines (g/1000graines) :
Verse :
Utilisation :
Autres :
Zones agro écologiques appropriées
Propriétaire de la variété (nom/adresse) :
Contact :
Mainteneur (nom/adresse)
Date d'inscription au Catalogue :
Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :
Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

13. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- RIZ



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
 SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES RIZ

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Oryza sativa* L.

Nom commun : riz

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Epoque de floraison : très précoce précoce moyenne tardive

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Feuille (pigmentation anthocyanique des oreillettes) : absente présente

Stigmate (pigmentation anthocyanique) : absente ou très faible faible moyenne forte
 très forte

Dernière feuille (port du limbe) : dressé demi-dressé horizontal recourbé

Glumelle inférieure (pigmentation anthocyanique de l'apex) : absente faible moyenne
 forte

Epillet (couleur du stigmate) : blanc vert clair jaune violet clair violet

Epillet (pubescence de la glumelle) : absente ou très faible faible moyenne forte
 très forte

Tige (pigmentation anthocyanique des nœuds) : absente présente

Type de graine :

Couleur de la graine :

Texture de la graine :

Rendement à l'usinage (poids riz/poids paddy) :

Rendement en grain entier :

Longueur des panicules (cm) :

Panicule (longueur de l'axe central) : courte moyenne longue

Panicule (répartition des arêtes) : au sommet seulement sur le quart supérieur seulement
 sur la moitié supérieure seulement sur les trois quarts supérieurs seulement sur toute la longueur

Panicule (port par rapport à la tige) : dressé demi-dressé légèrement tombante

fortement tombante

Panicule (port des ramifications) : dressé demi-dressé étalé

Caryopse (longueur) : court moyen long

Caryopse (forme) : arrondi demi-arrondi demi-fusiforme fusiforme très fusiforme

Caryopse (couleur) : blanc brun clair brun panaché brun foncé rouge clair rouge
 pourpre panaché pourpre pourpre foncé/noir

Caryopse grain (arôme) : absent ou très faible faible fort

Poids de 1000 graines (g/1000graines) :

Verse :

Sensibilité/résistance à l'égrenage :

Utilisation :

Système de culture : pluvial ou de montagne, irrigué, submergé, flottant

Autres :

Zones agro écologiques appropriées :

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse) :

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

14. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - SORGHO



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

SORGHO

N° /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Sorghum bicolor* L.

Nom commun : Sorgho

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs :

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Jours jusqu'à la maturité physiologique (18-20% d'humidité) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Hauteur de la plante (m) :

Type de grain :

Couleur du grain :

Texture du grain :

Couleur de la tige :

Type/aspect des feuilles : tombantes, droites, larges, minces

Type/aspect des panicules : très lâche, semi-lâche, semi-compact, compact,
 très compact

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Verse :

Sensibilité/résistance à l'égrenage (poids riz/poids paddy) :

Utilisation :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

15. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES-BLE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

BLE

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Triticum sp.*

Nom commun : Blé

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Couleur du grain :

Dureté du grain :

Type de grain :

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Verse :

Teneur en protéine du grain :

Indice de chute de Hagberg/sec :

Utilisation :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

16. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- MILLET PERLE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

MILLET PERLE

N° /COORDNAT/.... ... /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Pennisetum glaucum* L.

Nom commun : Millet perlé

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Hauteur de la plante (m) :

Couleur de la graine :

Dureté de la graine :

Poids de mille graines (g/1000graines) :
Verse :
Sensibilité/résistance à l'égrenage :
Longueur de la panicule :
Utilisation :
Autres :
Zones agro écologiques appropriées
Propriétaire de la variété (nom/adresse) :
Contact :
Mainteneur (nom/adresse)
Date d'inscription au Catalogue :
Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :
Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

17. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – ELEUSINE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

ELEUSINE

N°.... /COORDNAT/.... .../SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Eleusine coracana* L.

Nom commun : Eleusine

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Hauteur de la plante (m) :

Couleur de la graine :

Dureté de la graine :

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Verse :

Sensibilité/résistance à l'égrenage

Longueur de la panicule :

Utilisation :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

18. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES-
ARACHIDE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

**FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES
ARACHIDE**
N°..../COORDNAT/.... ../SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin :*Arachis hypogea* L.

Nom commun : Arachide

Groupe botanique (type du marché) : Virginie Spanish Valencia

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur:

Type de variété : Variété créée Traditionnelle
 Transgénique

Attributs majeurs

Rendement potentiel en gousses (kg/ha) :

Rendement réel en gousses (kg/ha) :

Période de maturité : précoce moyenne tardive

Résistance aux parasites (spécifier)

Résistance aux maladies (spécifier)

Tolérance à la sécheresse : oui non

Port de la plante (à la floraison) : dressé en bouquet étalé

Fleurs (distribution générale) : alternée continue

Gousse (étranglements) : nuls ou très faibles faibles moyens forts très forts

Proéminence du bec (gousse) : absent ou très peu apparent peu apparent

moyennement apparent apparent très apparent

Forme du bec (gousse) : droit recourbé

Couleur de la graine (tégument mûr non traité) : unicolore multicolore

Variété à téguments unicolore seulement (couleur tégument mûr non traité) : blanc crème

brun rose rouge violet violet foncé

Variété à téguments multicolores seulement (distribution des couleurs) : taché moucheté

rayé

Poids de 1000 graines à 7% d'humidité (g/1000graines) :

Période de dormance (graine mûre fraîche) :

Rapport Oléique/linoléique :

Utilisation : huile confiserie

Autres :.....

Zones agro écologiques appropriées :
Propriétaire de la variété (nom/adresse) :
Mainteneur (nom/adresse) :
Date d'inscription au catalogue :
Date d'enlèvement de la variété du catalogue :
Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande pour la nouvelle variété (Nom/adresse) :

19. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - HARICOT



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

HARICOT

N°.... /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Phaseolus vulgaris*

Nom commun : Haricot

Groupe botanique (type du marché): Andean

Mesoamerican

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Désignation de la variété publique (s'il y a lieu) :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : Variété créée Traditionnelle Transgénique

Attributs majeurs

Rendement potentiel (kg/ha) :

Rendement réel (kg/ha) :

Cycle de végétation :

Période de maturité : précoce moyenne tardive

Résistance aux parasites (spécifier)

Résistance aux maladies (spécifier)

Tolérance à la sécheresse : oui non

Port en buisson : nain rampant moyen rampant vigoureux

Couleur de la graine :

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Utilisation : biscuit croquant mise en conserve légume/haricot sec

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Mainteneur (nom/adresse) :

Date d'inscription au catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du catalogue :

Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

20. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES- MANIOC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

MANIOC

N° /COORDNAT/.... ... /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Manihot esculenta* Crantz L.

Nom commun : Manioc

Groupe botanique (type du marché): Andean

Mesoamerican

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : Variété créée Traditionnelle

Attributs majeurs :

Rendement potentiel en racine stockée (T/ha) :

Rendement réel en racine tubéreuse fraîche (T/ha) :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Architecture de la plante : Compacte ouverte en parasol cylindrique érigé

Nombre de ramifications :

Teneur en matière sèche (%) :

Couleur du cortex : blanche/crème jaune rose pourpre

Couleur de la pulpe : blanche /crème jaunâtre orange)

Forme de la racine : Conique conico – cylindrique cylindrique irrégulière)

Contrictions racinaires : peu à nulle quelques beaucoup

Caractères de la variété à indiquer

Goût : amer doux

Forme des lobes foliaires : ovoïde elliptique-lancéolée obovale-lancéole oblong-lancéolée lancéolée linéaire pandurante linéaire pyramidal linéaire-pandurante
 linéaire-bostatilobée

Couleur des feuilles apicales : vert clair vert foncé vert pourpre pourpre

Pubescence des jeunes feuilles : vert jaunâtre vert vert rougeâtre rouge verdâtre rouge
 pourpre

Mode de croissance de la tige : zigzag droit

Pédoncule de la racine du tubercule : présence absence

Couleur de la peau intérieure de la racine : Blanc/crème jaune rose pourpre)

Couleur du pétiole de la feuille : vert jaunâtre vert vert rougeâtre rouge verdâtre rouge

pourpre

Couleur extérieure de la tige : orange vert jaunâtre or brun clair argent gris

brun foncé

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies : mosaïque striure brune Autre (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Utilisation :

Autres renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété :

Variétés voisines et différentes par rapport à ces variétés :

Dénomination de la variété voisine :

Caractères par lesquels la variété voisine diffère :

Niveau d'expression de la variété voisine :

Niveau d'expression de la variété candidate :

Zones agro écologiques appropriées :

Code du propriétaire de la variété :

Code du mainteneur :

Date d'inscription au catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du catalogue:

Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

21. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – POMME DE TERRE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

POMME DE TERRE

N° /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Solanum tuberosum* L.

Nom commun : Pomme de terre

Groupe botanique (type du marché): Andean

Mesoamerican

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : A fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en tubercules frais (T/ha) :

Rendement réel en tubercules frais (T/ha) :

Cycle végétatif :

Port de la plante :

Jours jusqu'à la floraison :

Couleur de la peau du tubercule :

Couleur de la pulpe du tubercule

Forme générale des tubercules :

Profondeur des yeux des tubercules :

Utilisation finale : friture, croustilles, cuisson, amidon,

Durée de dormance de tubercules :

Nématodes des racines :

Résistance aux parasites et aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse) :

Date d'inscription au Catalogue:

Date de radiation de la variété du Catalogue:

Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse)

22. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – PATATE DOUCE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombr), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

PATATE DOUCE

N° /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Solanum batatas* L.

Nom commun : Patate douce

Groupe botanique (type du marché): Andean

Mesoamerican

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride

Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en tubercules frais (T/ha) :

Rendement réel en tubercules frais (T/ha) :

Cycle végétatif :

Jours jusqu'à la floraison :

Port :

Teneur en matière sèche du tubercule (%) :

Couleur de la peau du tubercule :

Couleur de la chair du tubercule :

Type (volubilité) de la plante :

Forme de la feuille :

Caractères de stockage :

Forme du tubercule :

Résistance aux parasites et aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier)

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Mainteneur (nom/adresse) :

Date d'inscription au catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du catalogue :

Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

23. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - SOJA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE

SERVICE NATIONAL DE SEMENCES

COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.



FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

SOJA

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Triticum sp.*

Nom commun : Blé

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Désignation de la variété publique (s'il y a lieu) :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : Variété créée

Transgénique

Attributs majeurs

Rendement potentiel (T/ha) :

Rendement réel (T/ha) :

Cycle végétatif :

Période de maturité (Groupe I, V) :

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Tolérance à la sécheresse : oui non

Type de croissance : déterminée indéterminée

Hauteur jusqu'à la première gousse :

Nodule : naturelle artificielle

Eclatement: oui non

Couleur du hile :

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

24. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - NIEBE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

NIEBE

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Vigna unguiculata* L.

Nom commun : Niébé

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : Variété créée Traditionnelle
 Transgénique

Attributs majeurs

Rendement potentiel (kg/ha) :

Rendement réel (kg/ha) :

Période de maturité : précoce moyenne tardive

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Tolérance à la sécheresse : oui non

Port : nain rampant

Couleur de la graine

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Longueur de la gousse (cm) :

Utilisation : biscuit croquant légume/niébé sec

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

25. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES -
TOURNESOL



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

TOURNESOL

N°.... /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin: *Helianthus annuus* L.

Nom commun : Tournesol

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Jours jusqu'à la floraison à 50% :

Cycle végétatif :

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies : Mildiou duveteux Rouille Autres) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Hauteur de la plante (m) :

Couleur du grain :

Type de grain :

Masse de mille graines (g/1000grains) :

Verse:-

Teneur en huile (%) :.....

Forme de la plante :.....

Taille et port du capitule :.....

Utilisation (huile et gâteaux, consommation, autres) :.....

Autres :.....

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale Semencière qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

26. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES -
COTONNIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATINOAL DES VARIETES

COTONNIER

N°/COORDNAT/..../SENASEM/AGRI/20.....

1- Noms latin : Genus *Gossypium* sp.

1.1 *Gossypium hirsutum* L. 1.2 *Gossypium barbadense* L. 1.3 Hybrides interspécifique

1.4 Autres

Nom commun : Cotonnier

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride Traditionnelle

Attributs majeurs

Rendement potentiel (kg/ha) :

Rendement réel (kg/ha) :

Cycle végétatif :

Hauteur de la plante (m) :

Résistance aux parasites et aux maladies :

Epoque et degré de déhiscence de la capsule :

Taille de la capsule :

Teneur en fibre de la capsule :

Longueur, couleur, résistance à la traction et finesse de la fibre :

Jours jusqu'à la première cueillette :

Poids de mille graines (g/1000graines) :

Teneur en huile (%) :

Rendement en coton (fibre et grain) :

Utilisation (huile et gâteaux, consommation, autres)

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

27. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - TABAC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

TABAC

N° /COORDNAT/ /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Nicotiana tabacum* L.

Nom commun : Tabac

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre/Hybride Traditionnelle

Attributs majeurs :

Rendement potentiel en feuilles sèches (Kg/ha) :

Rendement réel en feuilles sèches (Kg/ha) :

Rendement potentiel en grains (Kg/ha) :

Rendement réel en grains (Kg/ha) :

Plante - hauteur de la tige principale :

Plante - nombre de feuilles :

Feuille - forme du limbe :

Époque de floraison :

Classification des variétés de tabacs :

flue cured light air cured dark air cured sun cured fire cured

Autres (spécifier) :

Plante : tendance à produire des drageons

Époque de floraison :

Wildfire :

Nématodes des racines :

Qualité des feuilles cured :

Autres :

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

28. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - TOMATE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,

PECHE ET ELEVAGE

SERVICE NATIONAL DE SEMENCES

COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.



FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES

TOMATE

N° /COORDNAT/.... ... /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Lycopersicum esculentum*(L) H. Karst.

Nom commun : Tomate

Groupe botanique/type du marché : Commercialisation fraîche Traitement

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre Hybride traditionnelle Transgénique

Attributs majeurs :

Rendement potentiel en fruits (T/ha) :

Rendement réel en fruits (T/ha) :

Cycle végétatif :

Type de croissance : déterminée indéterminée

Epoque de floraison précoce : moyenne tardive

Epoque de maturité : très précoce précoce moyenne tardive très tardive

Taille du fruit à maturité : très petite petite moyenne grande très grande

Couleur de la peau du fruit à maturité : crème orange jaune rose rouge

Couleur de la chair à maturité : crème orange jaune rose rouge brunâtre

Fermeté du fruit à maturité : très moux moux moyen ferme très ferme

Durée de conservation du fruit très courte : courte moyenne longue très longue

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Autres :

Forme du fruit en section longitudinale : aplatis légèrement aplatie arrondie rectangulaire cylindrique elliptique cordiforme obovale ovale forme de poire

Dépression du fruit à l'attache pédonculaire : absente ou très faible faible moyenne forte

très forte

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

29. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES - OIGNON



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,

PECHE ET ELEVAGE

SERVICE NATIONAL DE SEMENCES

COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.



**FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES
OIGNON**

N°.... /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Allium cepa* L.

Nom commun : Oignon

Groupe botanique/type du marché : Commercialisation fraîche Traitement

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre Hybride traditionnelle Transgénique

Attributs majeurs :

Rendement potentiel en bulbes (T/ha) :

Rendement réel en bulbes (T/ha) :

Cycle végétatif :

Epoque de maturité : très précoce précoce moyen tardive très tardive

Taille du bulbe à maturité : petite moyenne large

Couleur de l'épiderme des écailles du bulbe : absente verdâtre rougeâtre

Couleur des écailles sèches du bulbe : absentes grisâtres verdâtres jaunâtres brunâtres rosâtre rougeâtres

Période jusqu'à la germination (bourgeonnement) au cours du stockage : précoce moyenne tardive

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Utilisation : salade cuisine

Autres :

Forme du bulbe en section longitudinale : elliptique ovoïde elliptique large arrondie

ovoïde large obovale large losangique elliptique aplatie elliptique très aplatie

Teneur en matière sèche du bulbe : très faible faible moyenne élevée très élevée

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

30. FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES – CHOU POMME



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE



SERVICE NATIONAL DE SEMENCES

COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

FORMULAIRE D'INFORMATION DANS LE CATALOGUE NATINOAL DES VARIETES

CHOU POMME

N°.... /COORDNAT/.... ... /SENASEM/AGRI/20.....

Nom latin : *Brassica oleracea* L.

Nom commun : Choux

Nom de la variété :

Synonymes :

Origine géographique de la variété :

Code de l'obtenteur :

Type de variété : à fécondation libre
 traditionnelle

Hybride

Attributs majeurs :

Rendement potentiel (T/ha) :

Rendement réel (T/ha) :

Hauteur de la plante : très courte courte moyenne haute très haute

Epoque de maturité : très précoce précoce moyenne tardive très tardive

Diamètre/taille de la pomme à maturité : petite moyenne grande

Taille de la feuille externe : petite moyenne grande

Couleur de la feuille externe : jaune vert verte vert gris vert bleu
violette

Densité de la pomme : très lâche lâche moyenne dense très dense

Période jusqu'à la germination au cours du stockage : précoce moyen tardive

Résistance aux parasites (spécifier) :

Résistance aux maladies (spécifier) :

Résistance aux stress abiotiques (spécifier) :

Autres:

Forme de la pomme en section longitudinale : transverse étroit transverse elliptique

circulaire elliptique large obovale large ovoïde large ovoïde angulaire

Couverture de la pomme : pas couverte partiellement couverte couverte

Zones agro écologiques appropriées

Propriétaire de la variété (nom/adresse) :

Contact :

Mainteneur (nom/adresse)

Date d'inscription au Catalogue :

Date d'enlèvement de la variété du Catalogue :

Autorité Nationale des Semences qui a reçu la demande de la nouvelle variété (Nom/adresse) :

31. ANNEXE 1M. ZONES AGROECOLOGIQUE (ZAE) DE LA RDC.

A l'instar des Zones Agro Ecologiques (ZAE) définies dans la région de la SADC/COMESA, celles de la RDC s'appuient sur les méga-environnements pour le maïs du CIMMYT (Tableau 1.M.1 ; Carte 1.M.2) qui serviront de base pour les espèces à enregistrer au Système d'Homologation des Variétés de la RDC. Les ZAE sont ainsi basées sur les données climatiques à long terme (température maximale de l'aire et précipitation saisonnière). Il est néanmoins reconnu qu'il existe des zones de transition aux frontières des ZAE tandis que les fluctuations saisonnières existent dues à la nature dynamique des saisons climatiques à l'intérieur de la RDC.

Les variétés peuvent être recommandées pour la production seulement dans une ZAE ou plus alors qu'elles sont aussi capables de produire dans d'autres ZAE.

Les recommandations pour les variétés peuvent être encore spécifiées selon les principes directeurs suivants :

Facteurs édaphiques, Texture du sol

Quelques espèces peuvent être mieux cultivées sur certains types de sol (Par exemple, le tabac virginie sur les sols sableux et sable gras, le tabac Burley sur les sols argileux et argilo-sableux).

Les types des sols doivent être spécifiés comme suit :

Description	Proportion maximale (%)		
	Argile	Limon	Sable
Argile	60	20	20
Argilo-sableux	40	15	45
Argilo-sableux gras	30	10	60
Sableux gras	20	10	70
Sableux	5	10	85

Fertilité du sol

Certaines variétés peuvent exiger certains amendements aux fertilités du sol (tels que l'apport de microéléments ou ajustement du pH du sol) ou certaines variétés peuvent avoir été développées pour être tolérantes aux conditions adverses de fertilité du sol telles que pauvreté en azote, pH faible ou pauvreté en phosphore.

Saisons de culture

Trois principales saisons de culture sont reconnues selon qu'on se situe au nord ou au sud de l'Équateur au-delà de 4° de latitude, tandis que dans la zone équatoriale la pratique culturale est possible durant toute l'année.

Saison A :

- Hémisphère Nord
- Hémisphère Sud

Saison B :

- Hémisphère Nord
- Hémisphère Sud

Saison C :

- Hémisphère Nord
- Hémisphère Sud

Les variétés peuvent être recommandées pour la production durant l'une ou l'autre saison ou durant deux d'entre elles ou encore durant toutes les trois.

Conditions climatiques spécifiées

Les variétés peuvent avoir certaines exigences climatiques spécifiques. Par exemple, les haricots (*Phaseolus vulgaris* L.) ne doivent pas être cultivés dans les zones où la température moyenne de l'air nocturne dépasse 17°C, ou les pommes de terre qui ne doivent pas être cultivées là où la température moyenne de l'air est fraîche (<24°C).

Latitude et longueur de la journée (Photopériodisme)

Certaines espèces telles que le soja ont des variétés photopériodiques. Il est donc à noter que des telles variétés ne sont pas adaptées aux ZAE de la RDC où la durée du jour et celle de la nuit sont quasi-égales.

Tropical/Subtropical

Certaines variétés peuvent être recommandées selon leur adaptation aux latitudes tropicales (latitudes moins de 22.5°) ou subtropicales (latitudes de 22.5° à plus). Située à cheval sur l'Equateur, entre 5° de latitude Nord et un peu moins de 150° de latitude Sud, la RDC se prête mieux à la culture des espèces et variétés des régions équatoriales et tropicales.

Exigences de production

Certaines variétés peuvent être favorables à une intensité de production particulière telle que l'irrigation, la gestion de la fertilité, la densité des plantes, les mesures de contrôle des mauvaises herbes, des parasites et des maladies, et les exigences du marché de niche. Dans pareils cas, la gestion spécifique recommandée exigée doit être indiquée.

Tableau 17. M.1. Zones Agro Ecologiques de la RDC

(Définies par des combinaisons de la température maximale de l'air et risque de sécheresse (c.-à-d. la précipitation moyenne saisonnière).

Zone Sud -Ouest	
1	Kongo Central, Kinshasa, Kwango, Kwilu S.P. 40 ° c le jour et 25 ° c la nuit S.S. saison froide la T° < 25 ° c
2	Kasaï, Kasaï Central, Kasaï oriental, Lomami, Haut Lomami S.P. 40 ° c le jour et 25 ° c la nuit S.S. saison froide la T° < 25 ° c
3	Lualaba, Haut Katanga S.P. 40 ° c le jour et 25 ° c la nuit S.S. saison froide la T° < 25 ° c
Zone Cuvette centrale	
4	Wai Ndombe, Tshuapa, Equateur, Tshopo, Maniema, Sankuru, territoire de Dekese T > 25°C durant toute l'année.
5	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Tanganyika T° diurne du mois le plus froid < 18°C mais > - 3° c
Zone Nord	
6	Mongala, Nord Ubangi, Sud Ubangi, Bas Uele, Haut Uele S.P. 40 ° c le jour et 25 ° c la nuit S.S. saison froide la T° < 25 ° c

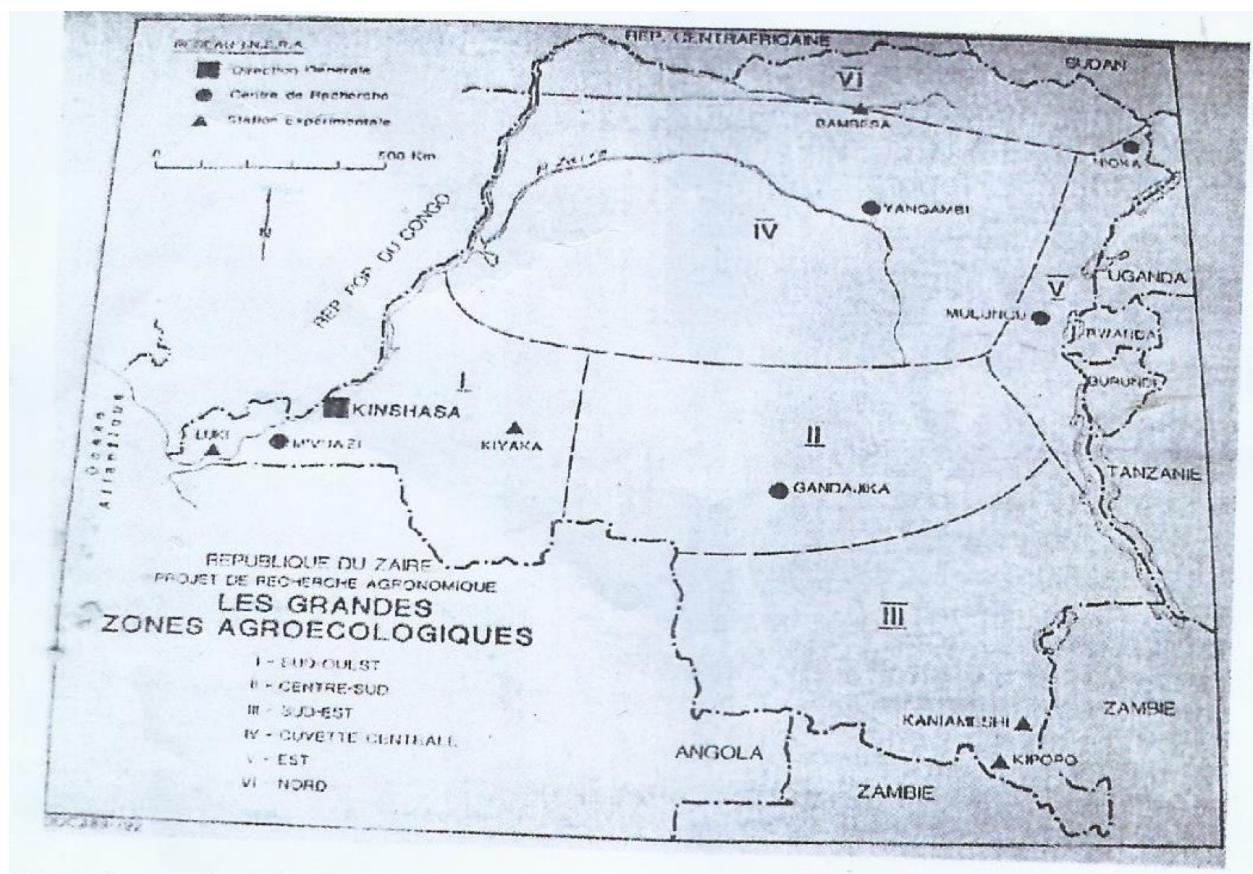
Sources :

- Van Den Abel, M. & Van Den Put, R., 1956. Principales cultures du Congo Belge. 3^{me} édition ;
- FAO/Banque Mondiale, 1984. Rapport du Programme de Relance de Coopération. Centre d'Investissement, FAO/Rome ;
- INERA 1984. Paramètres moyens et extrêmes principaux du climat des stations du réseau de l'INERA. Données climatiques. Afrique FAO. Tome II ; (Sous la direction G. Laclavère). Atlas de la République du Zaïre. Jeune Afrique 1978.
- SADC 2010. Rapport final de la collecte des données sur les investissements en recherche et développement agricole en R. D. Congo, Kinshasa.

Légende :

S.P = saison de pluie ; S.S = saison sèche ; °C = degré Celsius ; T° = température.

Figure 2. Carte1 M.1. Zones Agroécologiques



Source : INERA 1984 Paramètres moyens et extrêmes principaux du climat des stations du réseau de l'INERA. Données climatiques. Afrique FAO. Tome II

32. ANNEXE 1N. TERMES DE REFERENCE ET COMPOSITION DE LA CTAC.

Contexte et justification

La recherche en amélioration variétale ainsi que le développement de l'ingénierie génétique constituent les piliers du développement du commerce mondial des semences au cours de ces dernières décennies.

Pour réguler ces activités qui génèrent d'importants bénéfices financiers et parfois des conflits d'intérêts, des réglementations nationales, régionales et internationales ont été mises au point, au nombre desquelles figurent les principes de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV), les lois nationales sur la protection des obtentions végétales et les procédures nationales et régionales en matière d'homologation et inscription des variétés aux catalogues nationaux et régionaux.

Ces instruments réglementaires édictent les modalités de reconnaissance d'une nouvelle variété et désignent l'autorité habilitée à conférer cette reconnaissance. Dans la plupart des cas, cette autorité s'identifie à un comité regroupant les délégués de toutes les parties du secteur des semences et en l'occurrence pour la RDC, il est prévu la mise en place de la CTAC qui est une émanation du Conseil National de Semences (CONASEM).

Cadre réglementaire

Le projet de loi sur les semences prévoit en son article 6 que soit pris un décret-loi par le Premier Ministre, instituant le Conseil National des Semences. Et le projet dudit décret-loi stipule précisément en son article 5 que le CONASEM exécutera les tâches qui lui incombent à travers deux commissions techniques à savoir, la Commission Technique d'Admission au Catalogue (CTAC) et la Commission des normes.

En attendant la promulgation de l'arrêté du Ministre en charge de l'Agriculture, relatif à la fixation des attributions et la composition de la CTAC, les pratiques et us administratives confèrent la mission et les attributions ci-après à cette commission.

Missions et attributions de la CTAC

Sous l'autorité du Secrétaire Général à l'Agriculture, la CTAC a pour mission de :

- Développer, actualiser et recommander les directives et procédures de diffusion des variétés ;
- Organiser des missions de suivi et des révisions techniques du système établi ;
- Participer à la résolution des questions techniques résultant de la mise en œuvre du système ;
- Faire des suggestions et fixer des directives pour des améliorations futures du système ;
- Evaluer et décider sur les objections techniques émises par les membres contre l'inscription au catalogue d'une nouvelle variété ;
- Donner un avis favorable à la demande d'inscription au Catalogue National, sur la base du rapport d'homologation dressé par le SENASEM à l'issue des tests d'homologation ;
- Donner un avis sur la proposition de radiation d'une variété du Catalogue National.

Composition de la CTAC

- Le Secrétaire Général à l’Agriculture : Président ;
- Le Directeur Général de l’Institut National pour l’Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) ;
- Le Directeur Chef de service de la Production et de la Protection végétale ;
- Le Directeur du Ministère de l’Environnement, chargé des eaux et forêts ;
- Le Coordonnateur national du SENASEM : Secrétaire ;
- Le Coordonnateur national du Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- Un représentant des marchands de semences ;
- Un représentant des établissements semenciers ;
- Un représentant des agriculteurs – moltiplicateurs ;
- Deux spécialistes respectivement chargés, l’un de l’amélioration variétale, et l’autre de la défense des végétaux.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR LES AFFAIRES

SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



Rédigé par

SENASEM

Date de validation

Le 21 novembre 2016

Approuvé par

Secrétaire Général/AGRIPEL

Date d'entrée en vigueur

A la date d'approbation

01 FEV 2017

1. But:

- 1.1 Le but de cette procédure est de définir les séquences des activités, les interfaces et responsabilités impliquées dans la procédure de traitement de l'ICA signalée lors de la demande d'homologation et inscription de la variété au Catalogue National.

2. Champ d'application

- 2.1 De la réception de la demande d'homologation et d'inscription des variétés au catalogue contenant des ICA jusqu'au traitement et au classement sécurisés des documents des ICA.

3. Références:

- 3.1 Réglementation Nationale pour la Protection des ICA.
3.2 Liste des experts autorisés à recevoir des ICA.
3.3 Principes directeurs régionaux pour les ICA.

4. Définitions :

- 4.1 CTAC : Commission Technique d'Admission au Catalogue
4.2 ICA : Information Confidentielle sur les Affaires comprend les secrets de commerce, financiers et autres renseignements que le demandeur considère qu'il est nécessaire d'empêcher le public d'y accéder.

5. Responsabilité et autorité :

- 5.1 Le Coordonnateur du SENASEM est responsable de la réception des ICA et de la mise en œuvre d'un système de suivi et de classement sécurisé.
5.2 Le Coordonnateur du SENASEM est responsable de l'acceptation et évaluation des déclarations du demandeur sur les ICA.
5.3 Le Coordonnateur du SENASEM est responsable du stockage et de la manipulation sécurisée des documents des ICA et de la désignation des personnes qui peuvent y avoir accès.
5.4 Les personnes ayant accès aux ICA sont individuellement responsables de la sécurisation de tout document des ICA pendant l'examen et du maintien de sa confidentialité.

6. Activités

- 6.1 Réception et évaluation des ICA.
6.1.1 Le Coordonnateur du SENASEM reçoit la demande contenant les informations que le requérant déclare comme étant ICA.
6.1.2 Le Coordonnateur du SENASEM évalue la justification du requérant pour déclarer la confidentialité ou non de l'information sur les affaires.
6.1.2.1 Si le SENASEM n'accepte pas la justification du demandeur, continuer avec le point 6.2
6.1.2.2 Si le SENASEM accepte l'information considérée comme ICA, continuer avec le point 6.3

- 6.1.3 Le SENASEM enregistre la date de réception et attribue à chaque document d'ICA un numéro d'enregistrement (Annexe 2A).
- 6.1.4 Le SENASEM autorise et forme son personnel qui sera responsable de la manipulation des documents des ICA.

6.2 Notification du rejet des ICA

- 6.2.1 Le Coordonnateur du SENASEM notifie au requérant le rejet des ICA déclarées dans un délai maximum de 14 jours ouvrables (Annexe 2B).
- 6.2.2 Le requérant peut engager une procédure de recours contre la décision

6.3 Notification de l'acceptation

- 6.3.1 Le Coordonnateur du SENASEM notifie au requérant l'acceptation des ICA soumises dans un délai maximum de 14 jours ouvrables après l'évaluation (Annexe 2C).

6.4 Stockage des ICA

- 6.4.1 Le personnel autorisé du SENASEM stocke les ICA dans un endroit sécurisé quand elles ne sont pas sous traitement.

6.5 Autorisation d'accès aux ICA

- 6.5.1 Le Coordonnateur du SENASEM désigne et établit la liste des experts techniciens autorisés à examiner les ICA.
 - 6.5.1.1 Le personnel autorisé du SENASEM donne uniquement les documents des ICA aux experts techniciens désignés par le Coordonnateur du SENASEM (Annexe 2D).
- 6.5.2 Le personnel autorisé enregistre la date à laquelle les experts techniques ont reçu et retourné les documents des ICA (Annexe 2E).
- 6.5.2.1 Le Coordonnateur du SENASAM et le personnel autorisé du SENASEM prennent des précautions pour s'assurer que les personnes non autorisées ne sont pas présentes aux réunions au cours desquelles les documents des ICA sont discutées.
- 6.5.2.2 Les experts autorisés sont individuellement responsables de maintenir confidentiellement les ICA.
- 6.5.3 Les experts autorisés préparent leurs rapports sans révéler toutes les données jugées ICA.
 - 6.5.3.1 Le SENASEM forme les experts autorisés pour la sauvegarde des ICA avant de leur donner le statut d'experts autorisés.
 - 6.5.3.2 Le SENASEM détermine des zones de travail discrètes pour la réception des documents des ICA.

7. Rapports et autres documents classés:

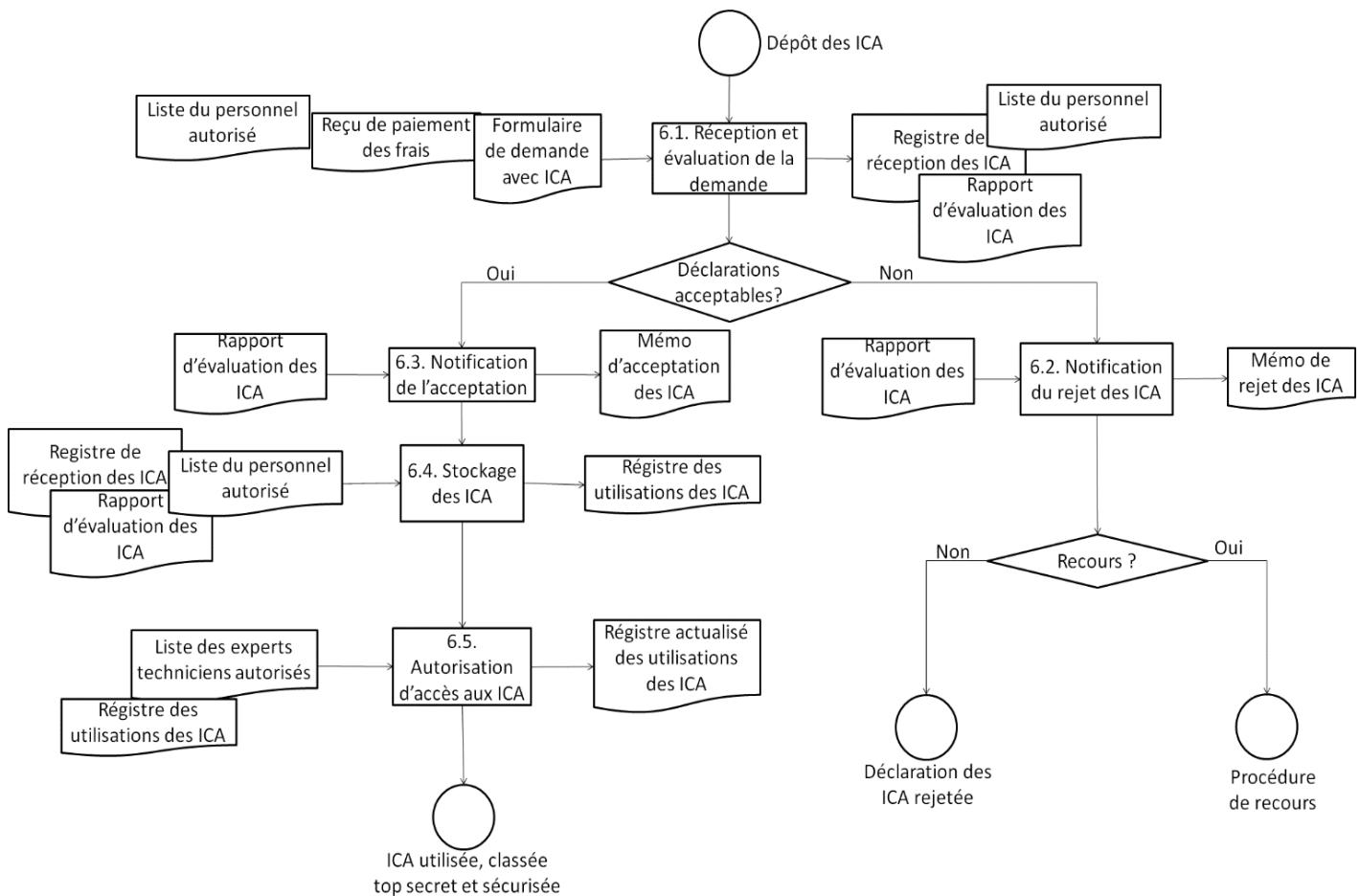
- 7.1 Registre de demande d'homologation et inscription au catalogue des variétés contenant des ICA.
- 7.2 Liste des experts techniques autorisés.
- 7.3 Registre de l'utilisation des ICA.

- 7.4 Liste du personnel autorisé.
- 7.5 Registre des notifications aux requérants.

8 Diagramme et annexes

- 8.1 Diagramme de la procédure.
 - 8.2 Annexe 2A : Registre de réception des informations confidentielles des affaires (ICA).
 - 8.3 Annexe 2B : Formulaire du mémo de la notification du rejet de demande contenant des ICA par le SENASEM.
 - 8.4 Annexe 2C : Formulaire du mémo de la notification de l'acceptation de demande contenant des ICA par le SENASEM.
 - 8.5 Annexe 2D : Registre d'utilisation des ICA.
 - 8.6 Annexe 2E : Liste des experts autorisés.

Figure 3. Diagramme de traitement des informations confidentielles des affaires



333. ANNEXE 2A. REGISTRE DE RECEPTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES AFFAIRES (ICA)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHÉ ET ELEVAGE
SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'AGRICULTURE,
PECHÉ ET ELEVAGE

SERVICE NATIONAL DES SEMENCES

COORDINATION NATIONALE

1.2 avenir libération (ex 24 nombre) Gombe Kinshasa

REGISTRE DE RECEPTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES AFFAIRES (ICA)

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

34. ANNEXE 2B. FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DU REJET DE LA DEMANDE
CONTENANT DES ICA PAR LE SENASEM



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

**FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DU REJET DE LA DEMANDE CONTENANT DES
ICA PAR LE SENASEM**

N°.... /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Numéro de la demande :

Date :

A : Requérant

De : SENASEM

Je vous informe par la présente que vos prétentions suivantes sur les ICA dans votre dossier de demande d'homologation de variété numéro.....n'ont pas été acceptées :.....
.....

Vous pouvez choisir de fournir plus de justifications pour chacune. Veuillez fournir au SENASEM les pages corrigées/amendées qui reflètent les changements du statut des ICA. Vous pouvez aussi faire usage de votre droit pour engager une procédure de recours contre la décision ci-dessus selon les procédures de recours établies.

Signature du Coordonnateur National du SENASEM

35. ANNEXE 2C. FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE CONTENANT DES ICA PAR LE SENASEM



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



COORDINATION NATIONALE
12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

**FORMULAIRE DU MEMO DE NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE
CONTENANT DES ICA PAR LE SENASEM**

N° /COORDNAT/.... .. /SENASEM/AGRI/20.....

Numéro de la demande :

Date :

A : Demandeur

De : Autorité Nationale Semencière (ANS)

Je vous informe par la présente que vos prétentions sur les ICA selon votre demande numéro..... pour l'homologation et l'inscription de la variété au Catalogue National de la RDC ont été acceptées.

Signature du Coordonnateur National du SENASEM

36. ANNEXE 2D. REGISTRE D'UTILISATION DES ICA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'AGRICULTURE,
PECHE ET ELEVAGE
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES
COORDINATION NATIONALE

12, avenue libération (ex 24 nombre), Gombe, Kinshasa.

REGISTRE D'UTILISATION DES ICA

N°/COORDNAT./SENASEM/AGRI/20....

NUMERO DE LA DEMANDE DES ICA	DATE DE SORTIE	DATE D'ENTREE	UTILISATIONS AUTORISEES	EXPERTS DESIGNES	NOM ET SIGNATURE DU PERSONNEL







PROJET DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE OUEST

Réalisé par le département de communication de la CFEF

